



Bulletin Officiel

N° 4582 Mardi 15 Avril 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2-3
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE DE PUBLIER LES INDICATEURS TRIMESTRIELS AU BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER	4
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	5-6

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE – AGO -	7
SICAV OPPORTUNITY – AGO -	7
SICAV PROSPERITY – AGO -	8
SICAV TRESOR – AGO -	8
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE – AGE -	8
SICAV AVENIR – AGO -	9
SICAV L'INVESTISSEUR – AGO -	9
SICAV L'EPARGNANT – AGO -	10
SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGE -	10
SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGO -	11
LES CIMENTS DE BIZERTE – AGO -	12
TUNISO-EMIRATIE SICAV – AGO -	13

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN TRESOR SICAV	13
-------------------	----

AUGMENTATION DE CAPITAL

SERVICOM	14-17
----------	-------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »	18-23
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2014-1 »	24-27
EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014 -1 »	28-31

COURBE DES TAUX

32

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

ANNEXE II

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31/12/2013

- SICAV SECURITY
- CAP OBLIG . SICAV
- TUNISO-EMIRATIE SICAV

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL -

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013

- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL -

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2013, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2014.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2014, au plus tard le 20 Avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trim est re de l'exercice comptable N	Trim est re correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 16 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 1106

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV OPPORTUNITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 18 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 1107

AVIS DES SOCIETES

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 17h30** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal – Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 1108

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV TRESOR** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 15 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 1109

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 17 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'un OPCVM de distribution en OPCVM de capitalisation ;
2. Mise à jour des statuts ;
3. Questions diverses ;

2013 - AS - 1110

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV AVENIR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 22 avril 2014 à 11 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2013
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

2013 - AS - 1096

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Noura -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mercredi 23 avril 2014 à 10 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray – 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2013
- 6- Fixation du montant des jetons de présence

2013 - AS - 1097

AVIS DES SOCIETES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 24 avril 2014 à 10 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2013
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Nomination d'un nouvel administrateur

2013 - AS - 1098

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le jeudi 8 mai 2014 à 9h à Tunis, à l'hôtel Acropole - *Salle Rotonde*- les Berges du Lac - Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital, de 80 000 000 à 90 000 000 de Dinars, par incorporation de réserves ;
- Modification de l'article 6 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

2013 - AS - 1099

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

-SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 08 mai 2014, à 9h.30 à l'hôtel Acropole - Salle Rotonde - les Berges du Lac - Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 8/ Nomination d'un Administrateur ;
- 9/ Nomination d'un Membre du Comité d'Audit ;
- 10/ Jetons de présence ;
- 11/ Rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T arrêtés au 31 décembre 2013 ;
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 14/ Pouvoirs à donner.
- 15 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 23 Avril 2014 à 15 heures à l'Usine des Ciments de Bizerte sise à BAIE DE SEBRA BIZERTE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) **Approbation de la vente :**

- D'un terrain sis à la zone industrielle route de Monastir Sousse
- Des immeubles sis à Ezzahra Tunis.

2) **Désignation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis Baie de Sebra Bizerte, dans les délais légaux.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

Les actionnaires de la TUNISO-EMIRATIE SICAV sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **mercredi 30 avril 2014 à 9H00** au siège social de la société, sis au 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2013,
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 ;
- 3- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013 ;
- 5- Fixation des jetons de présence.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2013 - AS - 1115

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN TRESOR SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 9 Rue du Lac Neuchâtel-1053 Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2014, **AMEN TRESOR SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 et à compter du **Jedi 17 avril 2014** un dividende de **3,865 dinars** par action.

2013 - AS - 1113

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SERVICOM

Société anonyme au capital de 2 358 000 de Dinars
De valeur nominale de 1 dinar
Siège Social : Cité Ishbilja Route de Tunis 3111 Kairouan

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SERVICOM réunie le 17/12/2013 a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de 1.179.000 dinars pour le porter de 2.358.000 dinars à 3.537.000 dinars par la création et l'émission de 1.179.000 nouvelles actions au prix de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

L'AGE a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Les nouvelles actions seront émises à raison de (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription. Elles porteront jouissance le 1^{er} janvier 2013.

But de l'émission

Les dirigeants de la société SERVICOM ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et consolider son assise financière
- Rééquilibrer sa structure financière et réduire son niveau d'endettement
- Financer le plan de développement gage de la croissance future
- Elargir les activités de la société et assurer son déploiement sur de nouveaux marchés.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 1.179.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 1.179.000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 1.179.000 actions
- Valeur nominale des actions : 1 dinar.
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

- Suite -

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une action (1) nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SERVICOM ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1.179.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle deux (2) anciennes et ce du **16/04/2014** au **30/04/2014** Inklus¹.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SERVICOM exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 17 dinars, soit 1 dinar représentant la valeur nominale de l'action et 16 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 01 905 0321192000637 64 ouvert auprès de l'ATB.

Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **30/04/2014** à **17h** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres détenus délivrés par « AFC » intermédiaire en bourse agréé et mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

- Suite -

Marché des titres

Depuis le 25 juin 2009, les actions de SERVICOM sont négociables sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation des titres

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 2.358.000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société SERVICOM inscrites sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à **partir du 16/04/2014** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1.179.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/04/2014** au **30/04/2014 inclus¹**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340052 » durant la période de souscription préférentielle soit du **16/04/2014** au **30/04/2014 inclus²**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340060 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'Arab Financial Consultants - Intermédiaire en Bourse.

Pour plus d'informations, un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 14/0856 du 01 avril 2014 sera incessamment, mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SERVICOM : Siège Social : Cité Ishbilia Route de Tunis 3111 Kairouan, de Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Avril 2013.

^{1, 3} Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
 - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
 - Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
 - Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

Renseignements relatifs à l'opération

▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

- **Valeur nominale de l'obligation :** 100 dinars
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse :** 19/05/2014
- **Date du premier paiement en intérêts :** 19/05/2015 pour les différentes catégories
- **Date du premier remboursement du capital :**
 - Catégorie A : 19/05/2015
 - Catégorie B : 19/05/2015
 - Catégorie C : 19/05/2017

- Suite -

- **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

- **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale**

Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

- **Durée de vie moyenne**

Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Pour les obligations de Catégorie B

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745 années.

Pour les obligations de la Catégorie C

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

- **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

- **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/ 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligatoire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

Renseignements généraux

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace ceux publiés aux Bulletins officiels du CMF en date des 03/03/2014, 04/03/2014, 05/03/2014, 06/03/2014, 07/03/2014, 10/03/2014 et 11/03/2014

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 Juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 12 février 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme présentées ci-dessous :

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	TMM + 2,2%
Catégorie B	5 ans	7,2%
Catégorie C	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

- Suite -

- *Catégorie B d'une durée de 5 ans*

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- *Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de Janvier 2014 qui est égale à 4,6433%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8433%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,20% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,309 années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **05 juin 2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **05 juin 2014** même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la 1^{ère} année jusqu'à la 5^{ème} année. L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2019**.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année jusqu'à la 7^{ème} année, L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2021**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **05 juin** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **05 juin 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **05 juin 2015** pour les catégories A et B et le **05 juin 2017** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **12 mars 2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **05 juin 2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12 juin 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **12 mars 2014** auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse sis au Rue des Lacs de Mazurie 1053 Les Berges du Lac – Tunis

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 12 février 2014.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux concessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0854 en date du 26 février 2014, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008 en date du 30 août 2013, de l'actualisation du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008/A001 en date du 26 février 2014, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de Attijari Leasing ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de deux ans, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le 29/08/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » d'un montant de *20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars*. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre *TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum* pour le taux variable et entre *6,80% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum* pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché. A cet effet la Direction Générale a fixé les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire présentées ci-dessous.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	7,2% ou TMM + 2,2%
Catégorie B	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- Suite -

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,2% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Pour la catégorie A, lors de la souscription, le souscripteur doit choisir le type de taux à adopter.

- *Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,2% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,35% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2014, qui est égale à 4,593%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,793%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et de 5 ans pour la Catégorie B pour l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

- ✓ La duration de la Catégorie A est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie B est de 4,309 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/04/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/04/2014**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/04/2019** pour la catégorie A et le **28/04/2021** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **28 avril** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêt et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/04/2015**. Pour la catégorie B, le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/04/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/04/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/02/2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/04/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13/05/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/02/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par STICODEVAM.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 8 novembre 2013, les notes attribuées à la société Tunisie Leasing, soient :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09 janvier 2014, la note « BBB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0850 en date du 29 janvier 2014, du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004 en date du 10 juillet 2013, de l'actualisation du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004/A003 en date du 04 novembre 2013, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de TUNISIE LEASING ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 15 AVRIL 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,565%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,241%		1 008,797
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,300%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,361%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,422%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,498%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,559%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,605%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,682%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,710%	1 018,392
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,743%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,804%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,865%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,018%	999,449
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,151%	1 001,902
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,339%	878,386
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,393%	996,223
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,579%	1 033,599
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,744%		985,095
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,786
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	765,166
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	980,974
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,610
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,078
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,369%		1 032,580
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		953,201

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,465 149,478		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,177 13,178		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,355 1,356		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,645 36,648		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,806 49,809		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	155,928 155,391		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	561,048 558,886		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	113,733 113,081		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	124,017 123,728		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,903 117,833		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,475 112,182		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	88,346 88,242		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	129,273 129,020		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	96,800 96,267		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	108,399 108,498		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 371,637 1 371,175		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 264,017 2 270,706		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,292 103,342		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	103,250 102,892		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,601 126,293		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 209,084 1 207,386		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	126,099 125,509		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,939 15,843		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 945,620 5 935,672		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 286,584 5 265,056		
26	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 152,196 5 129,967		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,213 2,215		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,924 1,926		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,107 1,096		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,485 109,497
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,447 101,456
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,764	106,990 107,001
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,855 103,885
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,757 104,770
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,918 107,929
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,431 105,444
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,502 104,513
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,821 104,831
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,319 106,328
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,205 103,191
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,398 105,410
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	104,953 104,964
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,876 107,887
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,568	106,691 106,702
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,115 104,125
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	99,944 99,956
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,716 105,728
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,796 103,807
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,612 104,624
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,539 105,550
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,727 103,738
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	100,788 100,799
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,729 105,739
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,275 103,285

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,514	10,627	10,628
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,912	103,921
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,644	104,659
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,363	102,440
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	68,237	67,992
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	145,099	145,159
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 447,615	1 448,296
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	111,238	111,090
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,942	108,844
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	83,286	83,103
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,834	16,836
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	257,510	257,542
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	33,674	33,478
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 358,435	2 353,244
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,936	76,827
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,617	57,570
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,558	100,451
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	111,169	110,961
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	99,628	99,238
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,302	11,542	11,533
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	11,809	12,317	12,300
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	14,788	15,637	15,602
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	13,881	14,768	14,734
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,241	12,239
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,881	10,866
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,630	10,624
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,761	10,762
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	124,233	124,318
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	125,014	124,960
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,901	10,903
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	107,215	106,801
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	20,335	20,341
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	76,597	76,423
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	79,285	79,163
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	99,024	98,742
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	91,627	91,836
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	97,907	97,735
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,186	101,200
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,910	9,872
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,099	9,052
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	95,072	96,962
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	99,343	99,733
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	133,484	133,162
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,840	10,796
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	121,362	121,077
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	120,173	120,063
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,860	102,029
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	100,103	100,305
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	183,900	182,936
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	165,836	165,616
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	146,617	146,411
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 615,498	9 562,045
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,488	19,374
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	131,979	131,708
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 504,094	1 497,243
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	104,822	104,539
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	87,809	87,803
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	117,443	118,358
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 906,613	8 814,170
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,097	9,065
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,969	8,937

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
20.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
21.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
22.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
63. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
64. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593

3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
7.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
8.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
9.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900

30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65. Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67. Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355

68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
25	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
26	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis

27	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
29	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
33	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis

55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
89	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
93	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

109	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV SECURITY

SICAV SECURITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par Mr. Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-12-2013

(exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2013	31/12/2012
ACTIF			
AC1 - Portefeuille titres		842 935	841 056
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	256 184	219 963
Obligations et valeurs assimilées	3.2	586 751	621 093
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		211 924	233 182
Placements monétaires	3.4	205 740	206 117
Disponibilités		6 184	27 065
Total Actif		1 054 859	1 074 238
PASSIF			
PA1 - Opérateurs créditeurs	3.6	1 058	1 077
PA2 - Autres créditeurs divers	3.7	252	257
Total Passif		1 310	1 334
ACTIF NET			
CP1 - Capital	3.8	1 027 619	1 048 186
CP2 - Sommes distribuables		25 930	24 718
Sommes distribuables des exercices antérieurs		37	60
Sommes distribuables de l'exercice		25 893	24 658
Actif Net		1 053 549	1 072 904
Total Passif et Actif Net		1 054 859	1 074 238

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2013 au 31-12-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31-12-13	Exercice clos le 31-12-12
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.3	32 417	32 690
Dividendes		5 864	4 877
Revenus des obligations et valeurs assimilées		26 553	27 813
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.5	7 730	6 368
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		40 147	39 058
CH1 - Charges de gestion des placements	3.9	(12 616)	(12 847)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		27 531	26 211
CH2 - Autres charges	3.1	(1 210)	(1 186)
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 321	25 025
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(428)	(367)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		25 893	24 658
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		428	367
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(24 368)	24 323
Frais de négociation		(179)	(14)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		13 868	1 690
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		15 642	51 024

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-01-2013 au 31-12-2013

(exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2012
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	15 642	51 024
Résultat d'exploitation	26 321	25 025
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(24 368)	24 323
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	13 868	1 690
Frais de négociation de titres	(179)	(14)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	(24 749)	(24 908)
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	(10 248)	(21 662)
a / Souscriptions	264 903	133 709
Capital	262 483	128 052
Régularisation des sommes non distribuables	(653)	2 826
Régularisation des sommes distribuables	3 073	2 831
b / Rachats	(275 151)	(155 371)
Capital	(272 648)	(148 621)
Régularisation des sommes non distribuables	929	(3 282)
Régularisation des sommes distribuables	(3 432)	(3 468)
Variation de l'actif net	(19 355)	4 454
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de période	1 072 904	1 068 450
Fin de période	1 053 549	1 072 904
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>		
Début de période	63 937	65 223
Fin de période	63 317	63 937
Valeur liquidative	16,639	16,781
AN6 - Taux de rendement annualisé	1,45%	4,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Au 31 décembre 2013

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-13 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2013 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31-12-2013 un montant de 256 184 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2013	% de l'actif
Actions	18 875	119 878	204 510	19,41%
Banque de Tunisie	2 000	3 601	18 394	1,75%
ENNAKL	2 000	21 400	19 894	1,89%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	25 490	2,42%
Monoprix	1 800	6 111	42 258	4,01%
ONE TECH	8 000	52 000	51 864	4,92%
SFBT	2 300	11 585	30 574	2,90%
SYPHAX	1 900	19 000	16 036	1,52%
Titres OPCVM	496	51 799	51 674	4,90%
CAP OBLIG SICAV	496	51 799	51 674	4,90%
Total	19 371	171 677	256 184	24, 32%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31-12-2012	Acquisition	Cession	Plus ou moins values réalisées
Actions	57 096	101 095	38 314	13 900
Banque de Tunisie	5 521	1 260	3 180	8 012
ENNAKL	21 400	-	-	-
Magasin Général	6 181	-	-	-
Monoprix	6 111	-	-	-
SFBT	12 243	619	1 277	1 130
AMS	5 640	2 414	8 054	611
Ae TECH NS	-	2 802	2 802	513
LANDOR	-	7 350	7 350	3 214
SYPHAX	-	20 000	1 000	(153)
BT DA 2013	-	1 260	1 260	-
ONE TECH	-	60 418	8 418	514
New Body Line	-	4 973	4 973	59
Titres OPCVM	53 992	-	2 193	(32)
CAP OBLIG SICAV	53 992	-	2 193	(32)
TOTAL	111 088	101 095	40 507	13 868

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées :

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-12-2013 un montant de 586 751 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2013	% de l'actif net
Emprunts des sociétés :	7 100	479 000	487 333	46,26%
ATL 2009/3	600	12 000	12 004	1,14%
ATL 2013-2	600	60 000	60 445	5,74%
Attijari Leasing 2009	1 000	100 000	104 110	9,88%
BTK 2012/1	700	60 000	60 390	5,73%
CHO COMPANY 2009	600	45 000	45 005	4,27%
CIL 2010/1	1 000	40 000	40 714	3,86%
HL 2010/1	1 300	52 000	53 178	5,05%
UIB 2009/1	500	40 000	40 862	3,88%
UIB 2011/1	500	40 000	40 620	3,86%
HL 2013/2	300	30 000	30 005	2,85%
Emprunts d'état :	100	95 850	99 418	9,44%
BTA 5,5% MARS 2011	100	95 850	99 418	9,44%
TOTAL	7 200	574 850	586 751	55,69%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés et des Bons du Trésor Assimilables au cours de l'exercice 2013 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31-12-2012	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins valeurs réalisées
Emprunts des sociétés	512 000	90 000	123 000	-
AIL 2008	20 000	-	20 000	-
ATL 2009/3	24 000	-	12 000	-
ATL 2006/1	10 000	-	10 000	-
Attijari Leasing 2009	100 000	-	-	-
CHO COMPANY 2009	52 500	-	7 500	-
CIL 2008/1	10 000	-	10 000	-
CIL 2010/1	60 000	-	20 000	-
HL 2010/1	78 000	-	26 000	-
UIB 2009/1	42 500	-	2 500	-
UIB 2011/1	45 000	-	5 000	-
BTK 2012/1	70 000	-	10 000	-
ATL 2013-2	-	60 000	-	-
HL 2013/2	-	30 000	-	-
Emprunts d'état :	95 850	-	-	-
BTA 5,5% MARS 2019	95 850	-	-	-
TOTAL	607 850	90 000	123 000	0

3.3- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 32 417 DT pour la période allant du 01-01-2013 au 31-12-2013 et s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2012
Revenus des actions (dividendes)	5 864	4 877
Revenus des obligations et valeurs assimilées	26 553	27 813
Total	32 417	32 690

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-2013 à 205 740 DT contre 206 117 DT au 31-12-2012. Le détail des placements monétaires à la date du 31-12-2013 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31- 12-2013	% de l'actif net
Placement à terme	205	205 000	205 740	19,53%
Total	205	205 000	205 740	19,53%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 7 730 DT au 31-12-2013 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme au titre de l'exercice 2013.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2012
Revenus des placements à Terme	7 730	6 368
Total	7 730	6 368

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE. Elle s'élève à 1 058 DT au 31-12-2013 contre 1 077 DT au 31-12-2012.

3.7- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source.
Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2012
TCL	7	8
Retenue à la source	155	158
Redevance CMF	90	91
Total	252	257

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (19 355) DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(20 568)
Variation de la part Revenu	1 213
Variation de l'Actif Net	(19 355)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2013

Montant:	1 048 186
Nombre de titres:	63 937
Nombre d'actionnaires :	85

Souscriptions réalisées

Montant:	262 483
Nombre de titres émis:	16 011
Nombre d'actionnaires nouveaux :	5

Rachats effectués

Montant:	(272 648)
Nombre de titres rachetés:	16 631
Nombre d'actionnaires sortant:	25

Capital au 31-12-2013

Montant:	1 038 022 (*)
Nombre de titres:	63 317
Nombre d'actionnaires :	65

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2013. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2013 au 31-12-2013).

Ainsi la valeur du capital en fin d'exercice est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 038 022
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(24 368)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 868
Frais de négociation	(179)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	276
Capital au 31-12-2013	1 027 619

3.9- Note sur les sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscription et de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au 31-12-2013 se détaille comme suit :

Exercice	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
2013	26 321	(428)	25 893
2012	25 025	(367)	24 658

3.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le total de cette charge au titre de l'exercice 2013 s'élève à 12 616 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2012
Frais de Gestion	12 616	12 847

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCE ».

3.11- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL.

Désignation	Exercice clos le 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2012
Redevance CMF	1 069	1 088
TCL	125	98
Autres charges	16	-
Total	1 210	1 186

4. AUTRES INFORMATIONS

Données par actions	2013	2012
Revenus des placements	0,634	0,611
Charges de gestion des placements	(0,199)	(0,201)
Revenu net des placements	0,435	0,41
Autres charges	(0,019)	(0,019)
Résultat d'exploitation (1)	0,416	0,391
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,007)	(0,005)
Sommes distribuables de l'exercice	0,409	0,386
Variation de plus ou moins values potentielles sur titres	(0,385)	0,381
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	0,219	0,026
Frais de négociation	(0,003)	-
Plus ou moins values sur titres et Frais de négociation (2)	(0,169)	0,407
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	0,247	0,798
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,169)	0,407
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	(0,007)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,165)	0,4
Distribution de dividendes	(0,386)	(0,386)
Valeur Liquidative	16,639	16,781

Ratios de gestion des placements	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,18%	1,18%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,42%	2,27%

5. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Un mandat de gestion a été conclu entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCE, en date du 02 mai 1999. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCE, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de SICAV SECURITY. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCE est lui-même le Directeur Général de SICAV SECURITY.

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par SICAV SECURITY au titre de l'exercice 2013 s'élève à 12 616 dinars.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration à la date du XX/MM/2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 Mars 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de SICAV SECURITY arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SICAV SECURITY, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 053 549 dinars, y compris des sommes distribuables de 25 930 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de SICAV SECURITY ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous avons constaté que :

- l'actif de SICAV SECURITY a été employé, au cours du deuxième et troisième trimestre, en des actions, bons de trésor assimilables et emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation a été régularisée au 31-12-2013. ; et
- l'actif de SICAV SECURITY a été employé, au cours du premier, deuxième et troisième trimestre, en des liquidités en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation a été régularisée au 31-12-2013.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04/04/2014

Le Commissaire Aux Comptes :

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants

Tunis, le 04/04/2014

Le Commissaire Aux Comptes :

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

CAP OBLIG SICAV

CAP OBLIG SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par Mr. Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-12-2013

(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	3.1	19 414 947	19 365 400
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		744 850	344 809
Obligations et valeurs assimilées		18 583 087	18 863 019
Autres valeurs		87 010	157 572
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		4 878 681	4 864 083
Placements monétaires	3.3	4 520 278	4 428 224
Disponibilités		358 403	435 859
Total Actif		24 293 628	24 229 483
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs	3.5	18 654	18 907
PA2 - Autres créditeurs divers	3.6	5 139	5 192
Total Passif		23 793	24 099
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3.7	23 359 954	23 328 608
CP2 - Sommes distribuables	3.8	909 881	876 776
Sommes distribuables des exercices antérieurs		53	55
Sommes distribuables de l'exercice		909 828	876 721
Actif Net		24 269 835	24 205 384
Total Passif et Actif Net		24 293 628	24 229 483

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2013 au 31-12-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31-12-13	Exercice clos le 31-12-12
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.2	1 017 814	995 331
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 012 022	987 981
Revenus des autres valeurs		5 792	7 350
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.4	149 665	230 683
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 167 479	1 226 014
CH1 - Charges de gestion des placements	3.6	(216 153)	(233 667)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		951 326	992 347
CH2 - Autres charges	3.7	(27 373)	(29 437)
RESULTAT D'EXPLOITATION		923 953	962 910
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(14 125)	(86 189)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		909 828	876 721
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		14 125	86 189
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		9 466	-
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		16 078	(15 092)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		949 497	947 818

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2013 au 31-12-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2012
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	949 497	947 818
Résultat d'exploitation	923 953	962 910
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	9 466	-
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	16 078	(15 092)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	(830 326)	(968 561)
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	(54 720)	(4 812 088)
a / Souscriptions	57 171 876	43 842 984
Capital	55 790 559	42 795 403
Régularisation des sommes non distribuables	18 809	(31 296)
Régularisation des sommes distribuables	1 362 508	1 078 877
b / Rachats	(57 226 596)	(48 655 072)
Capital	(55 783 646)	(47 386 837)
Régularisation des sommes non distribuables	(19 921)	31 785
Régularisation des sommes distribuables	(1 423 029)	(1 300 020)
Variation de l'actif net	64 451	(4 832 831)
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de période	24 205 384	29 038 215
Fin de période	24 269 835	24 205 384
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>		
Début de période	232 861	278 663
Fin de période	232 930	232 861
Valeur liquidative	104,194	103,948
AN6 - Taux de rendement annualisé	3,86%	3,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Au 31 décembre 2013

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-13 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché du 31-12-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2013 de titres OPCVM, d'obligations, de bons de trésor assimilables et de parts de fonds communs de créances.

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2013 à 19 414 947 DT et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2013	% de l'actif net
<u>Titre OPCVM</u>	6 883	735 384	744 850	3,07%
SANADETT SICAV	6 883	735 384	744 850	3,07%
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>	127 000	18 066 225	18 583 087	76,57%
Emprunts d'Etat	10 000	9 913 000	10 238 961	42,19%
BTA 07/2014 8.25	8 000	7 993 100	8 247 697	33,98%
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 919 900	1 991 264	8,20%
Obligations de sociétés	117 000	8 153 225	8 344 126	34,38%
ATB 2007-1	3 000	187 500	192 749	0,79%
ATL 2010-1	10 000	400 000	406 672	1,68%
ATL 2010-2	5 000	400 000	400 096	1,65%
ATL 2013-2	8 000	800 000	805 933	3,32%
BTE 2010-1	2 000	140 000	141 701	0,58%
BTK 2012-1	15 000	1 285 725	1 294 065	5,33%
CIL 2010/1	9 000	360 000	366 422	1,51%
CIL 2010/2	2 000	80 000	80 557	0,33%
CIL 2012/1	2 500	200 000	207 286	0,85%
CIL 2012/2	5 000	500 000	522 296	2,15%
CIL 2013/1	2 000	200 000	200 826	0,83%
ELW 2010	20 000	1 200 000	1 251 024	5,15%
HL 2010/1	3 000	120 000	122 719	0,51%
HL 2010/2	2 000	80 000	80 344	0,33%
MODERN LEASING 2012	5 000	500 000	522 580	2,15%
SIHM 2008	3 000	120 000	121 870	0,50%
STM2007	5 000	100 000	101 452	0,42%
TL 2012-2	7 000	700 000	733 925	3,02%
UIB 2009-1	2 500	200 000	204 308	0,84%
UIB 2011-1	1 000	80 000	81 241	0,33%
UNIFACTOR 2013	5 000	500 000	506 060	2,09%
<u>FCC</u>	200	86 493	87 010	0,36%
FCCBIAT-CREDIMMO2P2	200	86 493	87 010	0,36%
Total	134 083	18 888 102	19 414 947	80,00%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31-12-2012	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins values réalisées
<u>Titre OPCVM</u>	344 809	3 264 792	2 874 217	16 078
SANADETT SICAV	344 809	3 264 792	2 874 217	16 078
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>	18 381 750	2 000 000	2 315 525	-
Emprunts d'Etat	9 913 000	-	-	-
BTA 07/2014 8.25	7 993 100	-	-	-
BTA MARS 2019 5,5%	1 919 900	-	-	-
Obligations de sociétés	8 468 750	2 000 000	2 315 525	-
AIL 2008	140 000	-	140 000	-
ATB 2007-1	206 250	-	18 750	-
ATL 2006/1	320 000	-	320 000	-
ATL 2008/1	100 000	-	100 000	-
ATL 2010-1	600 000	-	200 000	-
ATL 2010-2	500 000	-	100 000	-
ATL 2013-2	-	800 000	-	-
TL 2007-2	60 000	-	60 000	-
CIL 2008/1	190 000	-	190 000	-
BTE 2010-1	160 000	-	20 000	-
BTK 2012-1	1 500 000	-	214 275	-
CIL 2010/1	540 000	-	180 000	-
CIL 2010/2	120 000	-	40 000	-
CIL 2012/1	250 000	-	50 000	-
CIL 2012/2	-	500 000	-	-
CIL 2013/1	-	200 000	-	-
ELW 2010	1 600 000	-	400 000	-
HL 2010/1	180 000	-	60 000	-
HL 2010/2	120 000	-	40 000	-
MODERN LEASING 2012	500 000	-	-	-
SIHM 2008	180 000	-	60 000	-
STM2007	200 000	-	100 000	-
TL 2012-2	700 000	-	-	-
UIB 2009-1	212 500	-	12 500	-
UIB 2011-1	90 000	-	10 000	-
UNIFACTOR 2013	-	500 000	-	-
<u>FCC</u>	156 741	-	70 248	-
FCC BIAT-CREDIMMO2P2	156 741	-	70 248	-
Total	18 883 300	5 264 792	5 259 990	16 078

3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01-01-2013 au 31-12-2013 totalisent 1 017 814 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2012
Revenus des obligations de sociétés	396 021	341 099
Revenus des Emprunts d'Etat	616 001	646 882
Revenus des FCC	5 792	7 350
Total	1 017 814	995 331

3.3- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-2013 à 4 520 278 DT contre 4 428 224 DT au 31-12-2012. Le détail des placements monétaires à la date du 31-12-2013 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2013	% actif net
<u>Placement à terme</u>	3 000 000	3 021 002	12,45%
PLT090114507	1 500 000	1 513 668	6,24%
PLT180214507	1 500 000	1 507 334	6,21%
<u>Certificats de dépôt</u>	1 498 551	1 499 276	6,18%
CD_435_10/01/14 ATB	499 517	499 566	2,06%
CD_435_04/01/14 ATB	499 517	499 855	2,06%
CD_435_04/01/14 ATB	499 517	499 855	2,06%
TOTAL	4 498 551	4 520 278	18,63%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 149 665 DT au 31-12-2013 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme au titre de l'exercice 2013.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2012
Revenus des placements à terme	149 665	167 392
Revenus des BTC	-	63 291
Total	149 665	230 683

3.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SIVCAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE. Elle s'élève à 18 654 DT au 31-12-2013 contre 18 907 DT au 31-12-2012.

3.6- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2012
TCL	258	263
Retenue à la source	2 773	2 793
Redevance CMF	2 108	2 136
Total	5 139	5 192

3.7- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 64 451 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	31 345
Variation de la part Revenu	33 106
Variation de l'Actif Net	64 451

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2013

Montant:	23 328 608
Nombre de titres:	232 861
Nombre d'actionnaires :	572

Souscriptions réalisées

Montant:	55 790 559
Nombre de titres émis:	556 889
Nombre d'actionnaires nouveaux :	497

Rachats effectués

Montant:	-55 783 646
Nombre de titres rachetés:	556 820
Nombre d'actionnaires sortant:	573

Capital au 31-12-2013

Montant:	23 335 522 *
Nombre de titres:	232 930
Nombre d'actionnaires :	496

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2013. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2013 au 31-12-2013).

Ainsi la valeur du capital en fin d'exercice est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	23 335 522
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	9 466
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	16 078
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-1 112
Capital au 31-12-2013	23 359 954

3.8- Note sur les sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscription et de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au 31-12-2013 se détaille comme suit :

Exercice	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
2013	923 953	(14 125)	909 827
2012	962 910	(86 189)	876 721

3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le total de cette charge au titre de l'exercice 2013 s'élève à 216 153 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2012
Rémunération du gestionnaire	216 153	233 667
Total	216 153	233 667

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCE ».

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la charge TCL.

Désignation	Exercice clos le 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2012
Redevance CMF	24 423	26 402
TCL	2 950	3 035
Total	27 373	29 37

4- AUTRES INFORMATIONS

Données par actions	2013	2012
Revenus des placements	5,012	5,265
Charges de gestion des placements	(0,928)	(1,003)
Revenu net des placements	4,084	4,262
Autres charges	(0,117)	(0,127)
Résultat d'exploitation (1)	3,967	4,135
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,061)	(0,370)
Sommes distribuables de l'exercice	3,906	3,765
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	0,041	-
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	0,069	(0,065)
Plus ou moins values sur titres et Frais de négociation (2)	0,110	(0,065)
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	4,076	4,070
Résultat non distribuable de l'exercice	0,110	(0,065)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,005)	0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	0,105	(0,063)
Distribution de dividendes	(3,765)	(3,960)
Valeur Liquidative	104,194	103,948

Ratios de gestion des placements	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,89%	0,89%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,73%	3,66%

5- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Un mandat de gestion a été conclu entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCE, en date du 20 septembre 2001. Ce mandat a pour objet l'exécution par COFIB CAPITAL FINANCE, de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale de CAP OBLIG SICAV. Le Directeur Général de COFIB CAPITAL FINANCE est lui-même le Directeur Général de CAP OBLIG SICAV.

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par CAP OBLIG SICAV au titre de l'exercice 2013 s'élève à 216 153 dinars.

6- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration à la date du 26/03/2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 Mars 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de CAP OBLIG SICAV arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CAP OBLIG SICAV, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 24 269 835 dinars, y compris des sommes distribuables de 909 881 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de CAP OBLIG SICAV ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001. Au cours du premier et du deuxième trimestre de l'exercice 2013, l'actif de CAP OBLIG SICAV a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2013.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04/04/2014

Le Commissaire Aux Comptes:

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé d'obligations ni d'engagements de la société envers ses dirigeants

Tunis, le 04/04/2014

Le Commissaire Aux Comptes :

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

TUNISO EMIRATIE SICAV

TUNISO EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **30 avril 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par Mr. Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	44,325,764	49,454,133
Obligations et valeurs assimilées		42,130,022	46,715,578
Titres OPCVM		2,195,742	2,738,555
Placements monétaires et disponibilités		11,178,006	12,690,467
Placements monétaires	5	9,914,816	10,968,909
Disponibilités		1,263,190	1,721,558
Créances d'exploitation	6	5,372	4,785
Autres actifs	7	-	7,364
TOTAL ACTIF		55,509,142	62,156,749
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	62,515	68,518
Autres créditeurs divers	9	41,585	39,011
TOTAL PASSIF		104,100	107,529
ACTIF NET			
Capital	14	53,258,150	59,814,893
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		132	152
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2,146,760	2,234,175
ACTIF NET		55,405,042	62,049,220
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		55,509,142	62,156,749

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Année 2,013</i>	<i>Année 2,012</i>
Revenus du portefeuille-titres	10 <u>2,084,913</u>	<u>2,130,508</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1,985,374	2,005,672
Revenus des titres OPCVM	99,539	124,836
Revenus des placements monétaires	11 <u>514,341</u>	<u>511,532</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	<u>2,599,254</u>	<u>2,642,040</u>
Charges de gestion des placements	12 (235,876)	(257,351)
REVENU NET DES PLACEMENTS	<u>2,363,378</u>	<u>2,384,689</u>
Autres charges	13 (128,648)	(136,905)
Autres produits	20,090	39,149
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>2,254,820</u>	<u>2,286,933</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(108,060)	(52,758)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	<u>2,146,760</u>	<u>2,234,175</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	108,060	52,758
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37,361	4,979
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(6,020)	14,998
Frais de négociation	(118)	(767)
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u><u>2,286,043</u></u>	<u><u>2,306,143</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>2,286,043</u>	<u>2,306,143</u>
Résultat d'exploitation	2,254,820	2,286,933
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37,361	4,979
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6,020)	14,998
Frais de négociation	(118)	(767)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(2,138,034)</u>	<u>(2,437,862)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(6,792,187)</u>	<u>1,311,126</u>
Souscriptions		
- Capital	27,331,024	36,959,899
- Régularisation des sommes non distribuables	6,021	(692)
- Régularisation des sommes distribuables	933,897	1,192,464
Rachats		
- Capital	(33,922,962)	(35,688,727)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2,049)	1,735
- Régularisation des sommes distribuables	(1,138,118)	(1,153,553)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(6,644,178)</u>	<u>1,179,407</u>
ACTIF NET		
En début de période	62,049,220	60,869,813
En fin de période	55,405,042	62,049,220
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	601,394	588,609
En fin de période	535,117	601,394
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>103.538</u>	<u>103.176</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3.95%</u>	<u>3.62%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Note 1 : Présentation de la société

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 44.325.764 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		41,095,829	42,130,022	76.04%
Obligations		31,157,455	31,860,533	57.50%
Emprunt AIL 2009/1	7,000	140,000	146,223	0.26%
Emprunt AIL 2010/1	15,000	600,000	618,503	1.12%
Emprunt AIL 2012/1 (taux fixe)	11,000	880,000	906,732	1.64%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15,000	1,125,000	1,155,482	2.09%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10,000	1,000,000	1,029,225	1.86%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5,000	500,000	510,126	0.92%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5,000	500,000	508,998	0.92%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10,000	600,000	606,766	1.10%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10,000	600,000	607,037	1.10%
Emprunt ATL 2009/3	10,000	200,000	200,045	0.36%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10,000	400,000	406,674	0.73%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10,000	400,000	406,954	0.73%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5,000	400,000	400,101	0.72%
Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1,000	80,000	82,318	0.15%
Emprunt ATL 2013/1 (taux fixe)	5,000	500,000	503,708	0.91%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	2,000	200,000	201,483	0.36%
Emprunt BTK 2009/B	5,000	350,000	362,627	0.65%
Emprunt BTK 2009/C	10,000	799,900	829,300	1.50%
Emprunt BTK 2009/D	5,000	425,000	441,838	0.80%

BTK2012-1_7A	20,000	1,714,300	1,725,426	3.11%
BTK2012-1_7A	5,000	428,575	431,356	0.78%
Emprunt CIL 2009/1	5,000	100,000	102,069	0.18%
Emprunt CIL 2009/2	10,000	200,000	202,585	0.37%
Emprunt CIL 2009/3	13,000	520,000	540,165	0.97%
Emprunt CIL 2010/1	30,000	1,200,000	1,221,403	2.20%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2,000	120,000	124,629	0.22%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3,000	180,000	186,788	0.34%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5,000	400,000	414,571	0.75%
CIL2012-1_5A	1,000	80,000	82,914	0.15%
CIL 2013-1_5A (taux fixe)	5,000	500,000	501,995	0.91%
Emprunt STB 2008/2	15,000	1,125,000	1,175,807	2.12%
Emprunt STB 2010/1 (taux variable)	5,000	350,000	361,709	0.65%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5,000	399,950	413,145	0.75%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3,000	60,000	60,872	0.11%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7,000	140,000	146,761	0.26%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5,000	100,000	104,345	0.19%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/2	3,000	120,000	123,747	0.22%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/1	5,000	200,000	204,808	0.37%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/2 (taux variable)	10,000	400,000	402,170	0.73%
Emprunt Tunisie Leasing 2011/3 (taux fixe)	5,000	400,000	417,284	0.75%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10,000	200,000	202,560	0.37%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15,000	1,099,800	1,112,018	2.01%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15,000	1,099,800	1,112,264	2.01%
Emprunt Amen Bank 2010/1	7,000	559,930	568,339	1.03%
Emprunt Sté Meublatex 2008	10,000	600,000	608,948	1.10%
Emprunt UIB 2009/1	30,000	2,400,000	2,451,698	4.43%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	10,000	900,000	915,907	1.65%
Emprunt UIB 2011/2 (taux fixe)	20,000	1,714,200	1,788,682	3.23%
Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10,000	846,000	846,103	1.53%
Emprunt C.H.O 2009	2,000	150,000	150,813	0.27%
Emprunt B.T.E 2010	20,000	1,700,000	1,723,105	3.11%
Emprunt B.T.E 2011 (taux variable)	14,500	1,450,000	1,511,407	2.73%
Bons du trésor assimilables		9,739,940	9,983,324	18.02%
BTA 02/2020	300	289,050	296,627	0.54%
BTA 02/2020	200	192,500	197,555	0.36%
BTA 03/2019	500	514,000	525,842	0.95%
BTA 03/2019	500	500,000	517,841	0.93%
BTA 08/2022	500	500,000	508,715	0.92%
BTA 08/2022	500	501,250	509,611	0.92%
BTA 08/2022	500	485,000	497,318	0.90%
BTA 08/2022	500	483,750	496,368	0.90%
BTA 08/2022	500	480,000	493,519	0.89%
BTA 08/2022	500	476,250	490,391	0.89%
BTA 08/2022	700	665,000	683,043	1.23%
BTA 08/2022	300	284,700	292,483	0.53%
BTA 08/2022	500	475,750	488,661	0.88%
BTA 08/2022	1,000	951,000	977,570	1.76%

BTA 08/2022	500	475,000	487,653	0.88%
BTA 08/2022	500	475,750	488,041	0.88%
BTA 08/2022	300	285,450	292,493	0.53%
BTA 08/2022	200	190,200	194,908	0.35%
BTA 07/2017	300	297,810	306,885	0.55%
BTA 07/2017	700	709,730	721,803	1.30%
BTA 07/2017	500	507,750	515,997	0.93%
Bons du Trésor Zéro Coupons	-	198,434	286,165	0.52%
BTZC 10/2016	368	198,434	286,165	0.52%
Titres OPCVM	-	2,194,066	2,195,742	3.96%
Actions des SICAV		2,194,066	2,195,742	3.96%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11,255	1,149,370	1,155,652	2.09%
SANADETT SICAV	3,123	340,009	337,959	0.61%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6,744	704,687	702,131	1.27%
TOTAL		43,289,895	44,325,764	80.00%
Pourcentage par rapport à l'actif				79.85%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2013 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2012	48,383,716	1,071,254	(837)	49,454,133	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	1,200,000			1,200,000	
Bon du trésor assimilables	481,550			481,550	
Titres OPCVM	69,903			69,903	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(6,218,015)			(6,218,015)	-
Bon du trésor assimilables					
Titres OPCVM	(627,259)			(627,259)	(6,020)
* <u>Variations des plus ou moins values</u>					
Titres OPCVM			14,544	14,544	
Bon du trésor assimilables			22,817	22,817	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		(71,909)		(71,909)	
Soldes au 31 décembre 2013	43,289,895	999,345	36,524	44,325,764	(6,020)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 9.914.816 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	2,467,110	2,485,533	4.49%
BT CIL du 19/11/2013 (pour 90 jours au taux de 6,80%)	1,479,941	1,489,525	2.69%
BT TL du 31/10/2013 (pour 90 jours au taux de 6,52%)	987,169	996,008	1.80%
Comptes à terme	7,400,000	7,429,283	13.41%
Placement au 29/01/2014 (au taux de 6,50%)	700,000	706,183	1.27%
Placement au 08/03/2014 (au taux de 6,75%)	700,000	705,592	1.27%
Placement au 16/02/2014 (au taux de 6,50%)	800,000	805,015	1.45%
Placement au 06/03/2014 (au taux de 6,50%)	800,000	802,963	1.45%
Placement au 13/12/2014 (au taux de 6,50%)	2,200,000	2,205,955	3.98%
Placement au 27/04/2014 (au taux de 7%)	700,000	701,504	1.27%
Placement au 22/04/2014 (au taux de 7%)	1,500,000	1,502,071	2.71%
Total	9,867,110	9,914,816	17.90%
Pourcentage par rapport à l'Actif			17.86%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 5.372 contre D : 4.785 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	3,051	3,343
Retenues à la source / B.T.A	2,321	1,442
Total	5,372	4,785

Note 7 : Autres actifs

Cette rubrique présente un solde nul au 31/12/2013 contre D : 7.364 au 31/12/2012 et se détaille comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Logiciel	44,800	44,800
	<u>44,800</u>	<u>44,800</u>
	<u>Valeur brute</u>	
Amortissements	(44,800)	(37,436)
	<u>-</u>	<u>7,364</u>
	<u>Valeur nette</u>	

La rubrique logiciel englobe exclusivement le logiciel de gestion "BFI" qui est amorti sur une durée de 3 ans.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 62.515 contre D : 68.518 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération dépositaire	5,001	5,014
Rémunération distributeur	57,514	63,504
Total	62,515	68,518

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 41.585 contre D : 39.011 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	13,059	11,976
Redevances du CMF	5,118	5,364
Rémunération du PDG	1,820	6,711
Rémunération du personnel	1,418	2,042
Loyer	1,751	1,755
Etat, taxes et versements assimilés	1,551	439
Publications et frais divers	2,698	3,643
Jetons de présence à payer	11,250	6,189
Dividendes à payer	3,622	2,724
Charge constatée d'avance (maintenance BFI)	(2,467)	(2,473)
Autres	1,765	641
Total	<u>41,585</u>	<u>39,011</u>

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 2.084.913 contre D : 2.130.508 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Année 2013	Année 2012
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	1,528,551	1,567,707
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	456,823	437,965
<u>Revenus des OPCVM</u>		
- Dividendes	99,539	124,836
TOTAL	2,084,913	2,130,508

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 514.341 contre D : 511.532 au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

	Année 2013	Année 2012
Intérêts des billets de trésorerie	233,735	311,738
Intérêts des comptes à terme	197,641	117,465
Intérêts des dépôts à vue	-	3,137
Intérêts des certificats de dépôt	82,965	79,192
TOTAL	514,341	511,532

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 235.876 contre D : 257.351 à la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération dépositaire	4,987	5,014
Rémunération distributeur	230,889	252,337
Total	<u>235,876</u>	<u>257,351</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 128.648 contre D : 136.905 au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	14,109	13,019
Redevances du CMF	57,721	63,083
Rémunération du PDG	12,353	12,387
Rémunération du personnel	6,495	2,043
Etat, taxes et versements assimilés	5,241	7,340
Loyers	1,497	1,504
Publications et frais divers	700	3,702
Jetons de présence	16,311	11,222
Dotation aux amortissements des immobilisations	7,365	14,974
Maintenance logiciel BFI	6,727	6,757
Autres	129	874
Total	<u>128,648</u>	<u>136,905</u>

Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	59,814,893
Nombre de titres	601,394
Nombre d'actionnaires	358

Souscriptions réalisées

Montant	27,331,024
Nombre de titres émis	274,793
Nombre d'actionnaires nouveaux	66

Rachats effectués

Montant	(33,922,962)
Nombre de titres rachetés	(341,070)
Nombre d'actionnaires sortants	(68)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	37,361
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(6,020)
Régularisation des sommes non distribuables	3,972
Frais de négociation	(118)

Capital au 31-12-2013

Montant	53,258,150
Nombre de titres	535,117
Nombre d'actionnaires	356

Note 15 : Autres informations**15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	4.857	4.393	4.787	5.163	2.646
Charges de gestion des placements	(0.441)	(0.428)	(0.441)	(0.391)	(0.008)
Revenus net des placements	4.417	3.965	4.346	4.773	2.637
Autres charges	(0.240)	(0.228)	(0.206)	(0.196)	(0.210)
Autres produits	0.038	0.065	0.103	-	-
Résultat d'exploitation (1)	4.214	3.803	4.242	4.590	2.427
Régularisation du résultat d'exploitation	(0.202)	(0.088)	(0.257)	(0.280)	0.997
Sommes distribuables de l'exercice	4.012	3.715	3.984	4.309	3.424
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0.070	0.008	0.001	-0.031	0.002
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0.011)	0.025	(0.142)	(0.088)	1.053
Frais de négociation	(0.000)	(0.001)	(0.001)	(0.001)	(0.000)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0.058	0.032	(0.141)	(0.119)	1.055
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4.272	3.835	4.101	4.471	3.482
Résultat non distribuable de l'exercice	0.058	0.032	(0.141)	(0.119)	1.055
Régularisation du résultat non distribuable	0.007	0.002	0.052	(0.009)	0.292
Sommes non distribuables de l'exercice	0.066	0.034	(0.088)	(0.127)	1.347
Distribution de dividendes	3.715	3.986	4.309	3.425	4.804
Valeur liquidative	103.538	103.176	103.413	103.826	103.069

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.43%	0.41%	0.43%	0.38%	0.01%
Autres charges / actif net moyen	0.23%	0.22%	0.20%	0.19%	0.20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3.88%	3.60%	3.85%	4.17%	3.32%

Note 15 : Autres informations

15.2 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" , assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est fixée à 5.000 dinars TTC.

15.3 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée, depuis le 6 Janvier 2010, à la "Banque de Tunisie et des Emirats". Celle-ci est chargée d'assurer, dans les meilleures conditions, la commercialisation de la SICAV. En contre partie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 55.509.142, un actif net de D : 55.405.042 et un bénéfice de D : 2.286.043, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3.** A notre avis, les états financiers de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

- 4.** En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- 5.** En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre conseil d'administration réuni le 15 Mai 2013, a nommé Monsieur Lassad DELLAGI en qualité de Président Directeur Général de la société et a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 600.

La charge constatée à ce titre en 2013 et calculée sur la base de dix sept mois et demi a été de D : 12.353.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 25 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2013
(Exprimé en dinars)**

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
ENGAGEMENTS DONNES	51 016 777	58 479 681
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	13 385 360	24 117 280
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	37 631 417	32 712 401
Engagements sur titres	-	1 650 000
ENGAGEMENTS RECUS	454 770 448	450 199 665
Cautions Reçues	153 756 278	152 179 272
Garanties Reçues	-	765 932
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	47 314 793	46 596 964
Valeurs des biens, objet de leasing	253 699 377	250 657 497
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	11 000 000	9 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000	9 000 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	33 388 179	32 023 669
Intérêts et charges assimilées	16	(16 854 897)	(14 529 306)
Produits des placements	17	674 033	360 421
Autres produits d'exploitation		384 746	418 255
Produit net		<u>17 592 061</u>	<u>18 273 038</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	18	3 459 972	3 393 629
Dotations aux amortissements	19	421 483	441 504
Autres charges d'exploitation	20	1 674 156	1 599 348
Total des charges d'exploitation		<u>5 555 610</u>	<u>5 434 481</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>12 036 451</u>	<u>12 838 556</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	1 713 277	1 609 391
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	22	(5 617)	33 945
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>10 328 790</u>	<u>11 195 220</u>
Autres gains ordinaires	23	368 641	212 612
Autres pertes ordinaires	24	(3 623)	(1 851)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>10 693 809</u>	<u>11 405 981</u>
Impôts sur les bénéfices	25	(2 126 958)	(2 297 641)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>8 566 851</u>	<u>9 108 340</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	229 555 773	216 037 017
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(204 786 612)	(183 450 522)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(5 267 434)	(4 568 247)
Intérêts payés	29	(16 299 463)	(14 339 904)
Impôts et taxes payés	30	(9 454 882)	(7 823 981)
Autres flux liés à l'exploitation	36	1 904 182	(3 352 898)
		<u>(4 348 436)</u>	<u>2 501 463</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(315 446)	(154 503)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	83 118	27 672
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(7 200 000)	(2 144 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	1 556 373	1 382 659
		<u>(5 875 956)</u>	<u>(888 172)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(1 386 835)	(562 980)
Dividendes et autres distributions	35	(3 758 268)	(3 782 732)
Encaissements provenant des emprunts	11	171 260 000	199 647 175
Remboursements d'emprunts	11	(157 657 988)	(192 440 783)
		<u>8 456 909</u>	<u>2 860 680</u>
Flux de trésorerie liés aux placements monétaires		<u>1 000 000</u>	<u>(1 000 000)</u>
Variation de trésorerie		<u>(767 483)</u>	<u>3 473 971</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	8 611 035	5 137 063
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	7 843 552	8 611 035

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2013, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2012, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces mêmes paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de

trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2013</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2012</u>
- Banques	7 108 920	8 128 988
- Caisses	734 632	482 046
<u>Total</u>	<u>7 843 552</u>	<u>8 611 035</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Créances sur contrats mis en force	348 663 095	341 990 314
Encours financiers	325 654 720	319 575 520
Impayés	24 372 052	23 750 098
Intérêts échus différés	(1 363 677)	(1 335 304)
Créances sur contrats en instance de mise en force	457 999	942 205
Total brut des créances leasing	<u>349 121 094</u>	<u>342 932 520</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 908 350)	(5 716 280)
Provisions pour dépréciation des impayés	(11 262 534)	(10 719 024)
Provisions collectives	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 205 071)	(2 121 639)
Total net des créances leasing	<u>327 545 139</u>	<u>322 175 576</u>

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2012</u>	<u>320 517 725</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	172 301 564
- Relocations	2 969 654
- Transferts	4 834 526
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(37 341)
- Cessions anticipées	(9 336 448)
- Radiation des créances	(449 110)
- Relocations	(2 459 975)
- Transferts	(4 427 443)
- Remboursements du capital	(157 800 433)
<u>Solde au 31 décembre 2013</u>	<u>326 112 719</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	150 935 998	146 785 442
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	210 971 531	213 127 807
- A recevoir dans plus de 5 ans	5 415 012	2 494 481
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>367 322 541</u>	<u>362 407 730</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	24 177 315	23 381 635
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	21 889 691	23 003 470
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	1 247 787	211 859
Total des produits financiers non acquis	<u>47 314 793</u>	<u>46 596 964</u>
- Valeurs résiduelles	494 238	250 704
- Contrats suspendus contentieux	5 152 734	3 514 051
- Contrats en instance de mise en force	457 999	942 205

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Bâtiment et travaux publics	42 162 788	44 165 301
Industrie	48 709 330	35 627 159
Tourisme	49 269 849	45 585 732
Commerces et services	136 292 068	140 677 378
Agriculture	49 678 684	54 462 155
<u>Total</u>	<u>326 112 719</u>	<u>320 517 725</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Equipements	44 090 633	43 878 834
Matériel roulant	238 697 142	235 736 244
Matériel spécifique	45 270	37 511
<u>Sous Total</u>	<u>282 833 045</u>	<u>279 652 589</u>
Immobilier	43 279 674	40 865 136
<u>Total</u>	<u>326 112 719</u>	<u>320 517 725</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	15 462 962	16 403 063
Inférieur à 1 mois	6 101 325	6 428 362
Entre 1 et 3 mois	5 076 409	5 296 728
Entre 3 et 6 mois	920 613	1 752 087
Entre 6 mois et 1 année	1 067 491	1 208 519
Supérieur à 1 année	2 297 124	1 717 367
<u>Clients litigieux (2)</u>	8 909 090	7 347 035

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	257 742 981	55 355 210	4 194 203	1 347 928	7 014 398	325 654 720
Impayés	2 020 313	7 702 780	1 248 691	1 027 940	12 372 330	24 372 052
Contrats en instance de mise en force	457 999	-	-	-	-	457 999
CREANCES LEASING	260 221 293	63 057 990	5 442 893	2 375 868	19 386 728	350 484 772
Avances reçues (*)	(2 644 408)	(12 996)	-	-	(219 012)	(2 876 416)
Dépôts de garantie (*)	(185 000)	-	-	-	(2 250)	(187 250)
ENCOURS GLOBAL	257 391 884	63 044 994	5 442 893	2 375 868	19 165 465	347 421 105
ENGAGEMENTS HORS BILAN	12 477 979	907 381	-	-	-	13 385 360
TOTAL ENGAGEMENTS	269 869 864	63 952 375	5 442 893	2 375 868	19 165 465	360 806 466
Produits réservés	-	-	(178 463)	(195 446)	(1 831 162)	(2 205 071)
Provisions sur encours financiers	-	-	(185 261)	(216 147)	(5 506 943)	(5 908 350)
Provisions sur impayés	-	-	(496 377)	(589 088)	(10 177 070)	(11 262 534)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(860 100)	(1 000 681)	(17 515 174)	(19 375 955)
ENGAGEMENTS NETS	269 869 864	63 952 375	4 582 793	1 375 187	1 650 291	341 430 510
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,51%	0,66%	5,31%	
			7,48%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2012			7,32%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			15,80%	42,12%	91,39%	
			71,80%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2012			69,36%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Certificats de Dépôt	500 000	1 500 000
- Titres SICAV	-	1 392 428
<u>Total</u>	<u>500 000</u>	<u>2 892 428</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres de participation	11 278 038	6 278 038
- Titres immobilisés	8 448 780	9 290 360
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>19 728 818</u>	<u>15 570 398</u>

A déduire :

- Versements restant à effectuer sur titres	-	(1 650 000)
---	---	-------------

Montant libéré

<u>19 728 818</u>	<u>13 920 398</u>
--------------------------	--------------------------

A déduire :

- Provisions pour dépréciation	(223 579)	(183 000)
--------------------------------	-----------	-----------

Montant net

<u>19 505 239</u>	<u>13 737 398</u>
--------------------------	--------------------------

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2012	<u>6 278 038</u>	<u>5 528 038</u>	<u>750 000</u>
<u>Additions de la période</u>			
- CIL SICAR	5 000 000	5 750 000	(750 000)
Soldes au 31 Décembre 2013	<u>11 278 038</u>	<u>11 278 038</u>	<u>-</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2012	<u>9 290 360</u>	<u>8 390 360</u>	<u>900 000</u>
<u>Additions de la période</u>			
- Société LA GRIFFE	500 000	500 000	-
- Société MEDI CARS	-	900 000	(900 000)
- Société GRAFI PRINT	50 000	50 000	-
<u>Retraits de la période</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	181 240	181 240	-
- Société COMETE IMMOBILIERE	300 000	300 000	-
- Société TERRE ET PIERRE	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	600 000	600 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société SODAS	39 000	39 000	-
- Société NAWEL INDUSTRIES	20 000	20 000	-
- Société STAUR	25 000	25 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
- Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	25 000	-
Soldes au 31 Décembre 2013	<u>8 448 780</u>	<u>8 448 780</u>	<u>-</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>					
* Compagnie Générale d'investissement	246 328	5	1 278 638	1998/1999/2000/2009/2010	98,53%
* CIL SICAR	999 940	10	9 999 400	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>			<u>11 278 038</u>		
<u>Titres immobilisés</u>					
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	33 344	10	333 440	2008/2010	4,17%
* Société FORACHEM	3 884	10	38 840	2008	2,16%
* Société immobilière de CARTHAGE	12 000	100	1 200 000	2009/2010/2011	16,67%
* Société touristique OCEANA	1 375	100	137 500	2009	2,46%
* Société TERRE ET PIERRE	250	100	25 000	2010	7,81%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	400	100	40 000	2010	22,22%
* Société DAR EL JELD	15 000	100	1 500 000	2010/2012	24,19%
* Société SPI LE CAPITOLE	1 800	100	180 000	2010/2012	20,45%
* Société PROMOTEL	6 000	100	600 000	2010	4,07%
* Société Virgin Olive TUNISIA	6 000	100	600 000	2011	27,27%
* Société MAHARI HAMMAMET	10 000	100	1 000 000	2011	5,01%
* Société Laser Industrie	1 250	100	125 000	2011	29,41%
* Société TECNO INVEST AND CONSULTING	1 250	100	125 000	2011/2012	25,00%
* Société MEDI CARS	18 000	100	1 800 000	2012	15,00%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	300	100	30 000	2012	20,00%
* Société SWEET HOME	640	100	64 000	2012	29,91%
* Société LA GRIFFE	50000	10	500 000	2013	29,41%
* Société GRAFI PRINT	500	100	50 000	2013	27,78%
<u>Total des titres immobilisés</u>			<u>8 448 780</u>		
<u>Total général</u>			<u>19 726 818</u>		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	95 675	-	-	95 675	95 675	-	-	95 675	-
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>95 675</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>95 675</u>	<u>95 675</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>95 675</u>	<u>-</u>
Immeubles	5,0%	4 527 614	-	-	4 527 614	2 047 660	195 798	-	2 243 458	2 284 156
Matériel de transport	20,0%	792 853	241 615	177 117	857 351	557 099	147 330	177 117	527 312	330 039
Equipements de bureau	10,0%	365 667	8 137	598	373 206	249 632	20 419	598	269 453	103 753
Matériel informatique	33,3%	269 694	21 840	7 118	284 416	220 893	32 265	5 955	247 202	37 214
Installations générales	10,0%	356 378	43 854	-	400 232	218 887	25 671	-	244 558	155 675
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>6 312 206</u>	<u>315 446</u>	<u>184 833</u>	<u>6 442 820</u>	<u>3 294 170</u>	<u>421 483</u>	<u>183 670</u>	<u>3 531 982</u>	<u>2 910 837</u>
TOTAUX		6 407 881	315 446	184 833	6 538 495	3 389 845	421 483	183 670	3 627 657	2 910 837

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Prêts au personnel	2 434 323	1 925 225
- Créances sur cessions d'immobilisations	663 421	522 212
- Créances sur cessions de titres immobilisés	296 000	-
- Avances aux fournisseurs	146 150	91 650
- Produits à recevoir des tiers	1 198 852	1 101 306
- Compte d'attente/ avance de TVA	142 684	88 241
- Compte d'attente	6 465	14 411
- Charges constatées d'avance	46 310	36 701
- Autres comptes débiteurs	250 317	226 695
- Charges à répartir	22 500	-
- Frais d'émission des obligations	536 999	525 018
<u>Total brut</u>	<u>5 744 020</u>	<u>4 531 457</u>
A déduire :		
- Provisions	(537 488)	(583 684)
<u>Montant net</u>	<u>5 206 532</u>	<u>3 947 773</u>

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	655 860	22 500	678 360	655 860	-	655 860	22 500
Frais d'émission des obligations	(a)	3 394 313	258 518	3 652 831	2 869 295	246 536	3 115 831	537 000
TOTAUX		4 050 173	281 018	4 331 191	3 525 155	246 536	3 771 691	559 500

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 246.536 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	187 250	220 250
- Avances et acomptes reçus des clients	2 876 416	2 435 623
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 068 741</u>	<u>2 660 948</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Banques locales	92 364 286	77 392 857
- Banques étrangères	23 242 276	21 421 692
- Emprunts obligataires	125 500 000	136 240 000
- Billets de trésorerie	10 200 000	14 650 000
- Certificats de leasing	38 000 000	26 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>289 306 561</u>	<u>275 704 549</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 443 449	880 219
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	147 828	134 422
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 380 077	4 388 590
- Intérêts courus sur certificats de leasing	536 910	463 509
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(96 489)	(51 676)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(33 732)	-
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(78 710)	(47 831)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 299 332</u>	<u>5 767 233</u>
<u>Total</u>	<u>295 605 894</u>	<u>281 471 782</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 400 000	-	1 400 000	-	-	-
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	1 800 000	-	900 000	900 000	-	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	7 142 857	-	1 428 571	5 714 286	4 285 714	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 050 000	-	300 000	750 000	450 000	300 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/3)	5 000 000	Sur 2 tranches en 2012 et 2013	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	7 000 000	-	1 400 000	5 600 000	4 200 000	1 400 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	3 000 000	-	1 500 000	1 500 000	-	1 500 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	7 000 000	-	1 400 000	5 600 000	4 200 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 000 000	-	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK (2/2013)	3 000 000	En totalité le 30/08/13	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
AMEN BANK (3/2013)	1 000 000	En totalité le 30/06/13	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
AMEN BANK (5/2013)	3 000 000	En totalité le 02/10/13	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
BIAT (1/2013)	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	-	4 000 000	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (3/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
AMEN BANK (6/2013)	3 000 000	En totalité le 31/11/13	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
AMEN BANK (7/2013)	3 000 000	En totalité le 02/02/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
AMEN BANK (8/2013)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (9/2013)	3 000 000	En totalité le 02/03/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Sous-total			77 392 857	54 000 000	39 028 571	92 364 286	56 435 714	35 928 571
BANQUES ETRANGERES								
B.E.I	50 000 000	Semestriellement (2004-2013)	1 763 392	-	1 763 392	-	-	-
B.E.I 2012	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	9 658 300	-	1 416 025	8 242 275	6 801 520	1 440 756
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
BAD	5 000 000	Trimestriellement (2016-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
Sous-total			21 421 692	5 000 000	3 179 416	23 242 275	21 801 520	1 440 756

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	9 240 000	10 760 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	13 000 000	-	13 000 000	13 000 000	-
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	-	8 500 000	-	8 500 000	6 800 000	1 700 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période				
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an		
BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING										
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>										
Billets de trésorerie à court terme			14 650 000	62 000 000	66 450 000	10 200 000	-	10 200 000		
<u>Sous-total</u>			14 650 000	62 000 000	66 450 000	10 200 000	-	10 200 000		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>										
Certificat EL BARAKA 1/2011	3 000 000	En bloc le 16/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000		
Certificat EL BARAKA 2/2011	3 000 000	En bloc le 27/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000		
Certificat EL BARAKA 3/2011	5 000 000	En bloc le 12/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000		
Certificat EL BARAKA 4/2011	5 000 000	En bloc le 23/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000		
Certificat EL BARAKA 5/2011	3 000 000	En bloc le 21/12/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000		
Certificat EL BARAKA 1/2012	1 000 000	En bloc le 10/02/2015	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-		
Certificat ZITOUNA BANK 1/2013	3 000 000	En bloc le 11/02/2013	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-		
Certificat ZITOUNA BANK 2/2013	3 000 000	En bloc le 25/02/2013	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-		
Certificat ZITOUNA BANK 3/2013	1 000 000	En bloc le 27/01/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000		
Certificat ZITOUNA BANK 4/2013	2 000 000	En bloc le 10/02/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000		
Certificat ZITOUNA BANK 5/2013	3 000 000	En bloc le 31/05/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000		
Certificat ZITOUNA BANK 6/2013	3 000 000	En bloc le 11/02/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000		
Certificat ZITOUNA BANK 7/2013	2 000 000	En bloc le 24/02/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000		
Certificat ZITOUNA BANK 8/2013	1 000 000	En bloc le 24/02/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000		
Certificat ZITOUNA BANK 9/2013	1 000 000	En bloc le 24/02/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000		
Certificat ZITOUNA BANK 10/2013	2 000 000	En bloc le 17/03/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000		
Certificat ZITOUNA BANK 11/2013	1 000 000	En bloc le 24/03/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000		
Certificat ZITOUNA BANK 12/2013	2 000 000	En bloc le 30/03/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000		
<u>Sous-total</u>			26 000 000	18 000 000	6 000 000	38 000 000	1 000 000	37 000 000		
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>										
			40 650 000	80 000 000	72 450 000	48 200 000	1 000 000	47 200 000		

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	86 866	107 986
- Effets à payer	446 697	575 701
- Factures non parvenues	10 750	-
<u>Sous total</u>	<u>544 313</u>	<u>683 687</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 515 216	2 384 605
- Effets à payer	4 036 683	12 605 110
- Retenues de garanties	99 335	95 776
- Factures non parvenues	-	109 346
<u>Sous total</u>	<u>5 651 235</u>	<u>15 194 837</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>6 195 548</u>	<u>15 878 524</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	277 992	269 048
- Personnel, autres charges à payer	297 287	291 715
- Etat, retenues sur salaires	15 541	36 230
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	221 729	211 969
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	35 317	-
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	13 484	26 750
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	54 648	506 994
- Etat, autres impôts et taxes à payer	13 923	16 713
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	8 340	8 071
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	32 094	20 698
- CNSS	119 110	133 682
- CAVIS	4 665	13 939
- CNAM	9 703	10 948
- Etat, TVA à payer	682 133	124 384
- Assurance Groupe	20 799	19 449
- Assurance Vie	6 344	-
- Autres comptes créditeurs	97 665	88 937
- Avance sur cessions de titre immobilisés	80 708	-
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	49 280	47 990
- Prestataires Recouvrement	153 318	128 175
- Prestataires Assurances	969 070	1 104 038
- Diverses Charges à payer	380 412	291 825
- Autres produits constatés d'avance	8 105	8 793
- Compte d'attente	668 455	-
- Provisions pour divers risques	30 000	30 000
<u>Total</u>	<u>4 250 121</u>	<u>3 390 348</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 447 865
- Réserve extraordinaire		1 750 000	1 750 000
- Réserves pour réinvestissements		16 994 000	12 070 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 437 586	1 318 727
- Actions propres	(D)	(2 366 762)	(979 927)
- Résultats reportés		509 321	265 639
Total des capitaux propres avant résultat de la période		<u>45 824 145</u>	<u>41 872 304</u>
Résultat de l'exercice		8 566 851	9 108 340
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	<u>54 390 996</u>	<u>50 980 644</u>
Nombre d'actions (2)		5 000 000	5 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,713	1,822

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2013, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 24 mai 2011, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2013. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2012	53 971	979 927
Achats de l'exercice	98 635	1 386 835
Solde au 31 décembre 2013	152 606	2 366 762

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2013, 3,05% du capital social.

(*) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 27.820.171 et se détaillent comme suit :

- Réserve extraordinaire	1 750 000
- Réserves pour réinvestissements	16 994 000
- Résultats reportés	509 321
- Résultat de l'exercice	8 566 851

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	1 190 008	500 000	754 145	(410 226)	8 203 155	46 227 082
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2012		447 865		4 330 000	200 000		3 225 290		(8 203 155)	-
Transferts décidés par l'A.G.O du 17 Mai 2012			500 000			(500 000)				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(562 980)		(562 980)
Encaissement dividendes sur actions propres							29 483			29 483
Divers					(71 281)		6 720	(6 720)		(71 281)
Résultat net de l'exercice 2012									9 108 340	9 108 340
Solde au 31 décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 318 727	-	265 639	(979 927)	9 108 340	50 980 644
Affectations approuvées par l'A.G.O du 21 mai 2013		52 135		4 924 000	200 000		3 932 205		(9 108 340)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(1 386 835)		(1 386 835)
Encaissement dividendes sur actions propres							61 477			61 477
Prélèvements sur fonds social					(81 141)					(81 141)
Résultat net de l'exercice 2013									8 566 851	8 566 851
Solde au 31 décembre 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 437 587	-	509 320	(2 366 762)	8 566 851	54 390 996

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts de leasing	30 627 671	29 664 171
- Intérêts de retard	2 137 434	1 993 125
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	282 235	346 402
- Autres	537 274	261 446
Total	<u>33 584 613</u>	<u>32 265 144</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	363 535	507 042
Intérêts de retard antérieurs	195 656	159 873
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(442 356)	(600 419)
Intérêts de retard	(313 269)	(307 971)
Variation des produits réservés	<u>(196 434)</u>	<u>(241 475)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>33 388 179</u>	<u>32 023 669</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	317 003 675	309 311 686
. A la fin de la période	320 959 985	317 003 675
. Moyenne (D)	318 981 830	313 157 680
- Intérêts de la période (C)	30 627 671	29 664 171
- Taux moyen (C) / (D)	9,60%	9,47%

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	7 276 300	7 676 061
- Intérêts des crédits des banques locales	5 431 138	3 658 962
- Intérêts des crédits des banques étrangères	803 386	300 759
- Intérêts des autres opérations de financement	3 187 788	2 736 904
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	246 536	279 799
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>16 945 149</u>	<u>14 652 485</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(117 939)	(144 373)
- Autres charges financières	27 687	21 194
Total des autres charges financières	<u>(90 252)</u>	<u>(123 179)</u>
Total général	<u>16 854 897</u>	<u>14 529 306</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	275 704 549	268 498 157
. A la fin de l'exercice	289 306 561	275 704 549
. Moyenne (B)	282 505 555	272 101 353
- Taux moyen (A) / (B)	6,00%	5,38%

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Intérêts des comptes courants	13 499	13 483
- Plus values sur cession des titres immobilisés	380 085	223 399
- Dividendes	165 206	187 926
- Moins values sur titres SICAV	-	(156 481)
- Moins values sur cession des actions cotées	(968)	-
- Plus values sur titres SICAV	17 540	18 953
- Plus values sur cession des actions cotées	236	-
- Autres produits financiers	98 434	73 141
<u>Total</u>	<u>674 033</u>	<u>360 421</u>

NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Salaires et complément de salaires	2 823 195	2 759 069
- Charges connexes aux salaires	79 113	91 094
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	456 642	452 950
- Autres charges sociales	101 021	90 516
<u>Total</u>	<u>3 459 972</u>	<u>3 393 629</u>

NOTE 19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	7 584
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	421 483	398 369
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	35 551
<u>Total</u>	<u>421 483</u>	<u>441 504</u>

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Achat de matières et fournitures	197 153	162 554
<u>Total des achats</u>	<u>197 153</u>	<u>162 554</u>
- Sous-traitance générale	30 467	28 255
- Locations	133 979	76 824
- Entretien et réparations	183 754	178 327
- Primes d'assurances	45 148	45 903
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>393 348</u>	<u>329 310</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	94 831	97 233
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	181 932	162 977
- Publicités, publications, relations publiques	142 064	213 693
- Déplacements, missions et réceptions	43 624	51 924
- Frais postaux et de télécommunications	137 998	150 047
- Services bancaires et assimilés	170 786	158 079
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>771 235</u>	<u>833 953</u>
- Jetons de présence	63 000	63 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	15 000
- Rémunération comité de risque	15 000	15 000
- Rémunération comité de crédit	15 000	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>108 000</u>	<u>108 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	83 514	52 263
- T.C.L	84 406	73 473
- Droits d'enregistrement et de timbres	2 295	13 977
- Autres impôts et taxes	34 205	25 818
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>204 420</u>	<u>165 532</u>
<u>Total général</u>	<u>1 674 156</u>	<u>1 599 348</u>

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 256 416	6 671 817
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 498 138)	(4 939 051)
- Créances radiées	1 135 700	252 621
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 022 695)	(232 833)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(94 649)	(8 123)
- Intérêts de retard antérieurs	(18 356)	(4 540)
- Encaissement sur créances radiées	(45 000)	(130 500)
<u>Total</u>	<u>1 713 277</u>	<u>1 609 391</u>

NOTE 22 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	13 804	13 945
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	40 579	80 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(60 000)	(60 000)
<u>Total</u>	<u>(5 617)</u>	<u>33 945</u>

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	81 955	27 550
- Apurement de comptes	285 979	115 194
- Autres gains sur éléments exceptionnels	707	69 868
<u>Total</u>	<u>368 641</u>	<u>212 612</u>

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	553
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	182	74
- Pénalités de retard	3 441	1 224
<u>Total</u>	<u>3 623</u>	<u>1 851</u>

NOTE 25 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
Bénéfice comptable	10 693 809	11 405 981
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 256 416	6 671 817
- Dotations aux provisions des autres actifs	13 804	13 945
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	37 000	80 000
- Reprises sur provisions fiscales 2009	-	7 131 799
- Reprises sur provisions fiscales 2010	7 467 712	2 778 657
- Reprises sur provisions fiscales 2011	511 528	1 458 396
- Reprises sur provisions fiscales 2012	2 226 076	-
- Provisions pour congés payés 2013/2012	277 992	269 048
- Jetons de présence excédentaires	27 000	22 000
- Diverses charges non déductibles	79 673	65 766
- Moins values non déductibles sur titre SICAV	-	156 481
A déduire		
- Provisions fiscales 2010/2009 pour affaires en cours	5 943 655	6 196 968
- Reprises sur provisions comptables	4 261 661	5 171 884
- Provisions pour congés payés 2012/2011	269 048	275 124
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	60 000	60 000
- Dividendes	165 206	187 926
- Plus value sur cession d'actions cotées	236	-
- Plus value latentes sur cession SICAV	-	1 969
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>15 891 204</u>	<u>18 160 020</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	5 256 416	6 671 817
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>10 634 788</u>	<u>11 488 203</u>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société CIL SICAR	1 840 000	3 910 000
* SPI SWEET HOME	-	64 000
* SPI LE CAPITOLE	-	50 000
* Société MEDI CARS	-	900 000
* Société GRAFI PRINT	50 000	-
* Société LA GRIFFE	500 000	-
* Reliquat à investir	2 170 000	-
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>6 074 788</u>	<u>6 564 203</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	<u>2 126 958</u>	<u>2 297 641</u>
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	2 067 877	1 788 940
- Retenues à la source	4 433	1 707
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>54 648</u>	<u>506 994</u>

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	23 750 098	20 390 357
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(24 372 052)	(23 750 098)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(2 435 623)	(2 700 533)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	2 876 416	2 435 623
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(225 325)	(960 652)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	192 325	225 325
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 335 304)	(1 327 830)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 363 677	1 335 304
- TVA collectée	+		31 118 340	29 326 733
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(820 799)	(948 363)
- Remboursement principal	+	Note 5	157 800 433	147 065 752
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	33 584 613	32 265 144
- Autres produits d'exploitation	+		384 746	418 255
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(1 135 700)	(252 621)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 21	45 000	130 500
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	449 110	9 996
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(509 679)	(537 576)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(407 083)	(1 000 048)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	522 212	437 622
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(663 421)	(522 212)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	37 341	190 489
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	9 336 448	13 805 849
			<u>229 555 773</u>	<u>216 037 017</u>
<u>Encaissements reçus des clients</u>				

NOTE 27 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	15 194 837	9 520 046
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(5 651 235)	(15 194 837)
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 9	(91 650)	(91 150)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	Note 9	146 150	91 650
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	172 301 564	166 134 617
- TVA sur investissements	+		22 873 679	23 016 946
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	26 750	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(13 484)	(26 750)
			<u>204 786 612</u>	<u>183 450 522</u>
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>				

NOTE 28 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	683 687	339 389
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(544 313)	(683 687)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	269 048	275 124
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(277 992)	(269 048)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	291 715	271 225
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(297 287)	(291 715)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	36 230	10 787
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(15 541)	(36 230)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	211 969	219 682
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(221 729)	(211 969)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	133 682	123 895
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(119 110)	(133 682)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	13 939	11 520
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(4 665)	(13 939)
- CNAM en début de période	+	Note 13	10 948	10 159
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(9 703)	(10 948)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	19 449	18 580
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(27 143)	(19 449)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	47 990	50 223
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(49 280)	(47 990)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	291 825	215 539
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(380 412)	(291 825)
- TVA, payée sur biens et services	+		251 919	205 162
- Charges de personnel	+	Note 18	3 459 972	3 393 629
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	1 674 156	1 599 349
- Impôts et taxes	-	Note 20	(204 420)	(165 532)
- Charges à répartir	+	Note 9	22 500	-
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>5 267 434</u>	<u>4 568 247</u>

NOTE 29 : INTERETS PAYES

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	258 518	163 109
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(99 507)	(247 358)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	208 931	99 507
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	-	1 370
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(35 317)	-
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	4 388 590	4 679 944
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(4 380 077)	(4 388 590)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	880 219	849 841
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(1 443 449)	(880 219)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	134 422	36 202
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(147 828)	(134 422)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	463 509	374 522
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(536 910)	(463 509)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	16 854 897	14 529 306
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(246 536)	(279 799)
			<u>16 299 463</u>	<u>14 339 904</u>

Intérêts payés**NOTE 30 : IMPOTS PAYES**

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	506 994	535 259
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(54 648)	(506 994)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	16 713	11 793
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(13 923)	(16 713)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	8 071	8 254
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(8 340)	(8 071)
- TVA payée	+		6 668 637	5 337 281
- Impôts et taxes	+	Note 20	204 420	165 532
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	2 126 958	2 297 641
			<u>9 454 882</u>	<u>7 823 981</u>

Impôts payés**NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 8	315 446	154 503
			<u>315 446</u>	<u>154 503</u>

**Décaissements provenant de l'acquisition
d'immobilisations corporelles et incorporelles**

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 24	-	(553)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	1 163	675
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	81 955	27 550
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>83 118</u>	<u>27 672</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	7 200 000	2 144 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>7 200 000</u>	<u>2 144 000</u>

NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 391 580	1 159 260
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	380 085	223 399
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 9	-	-
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 9	(296 000)	-
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	-	Note 13	-	-
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+	Note 13	80 708	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>1 556 373</u>	<u>1 382 659</u>

NOTE 35 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	3 750 000	3 750 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(61 477)	(29 483)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	20 698	11 632
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(32 094)	(20 698)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	81 141	71 281
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>3 758 268</u>	<u>3 782 732</u>

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

			<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(942 250)	(769 350)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	433 152	296 855
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	1 101 306	647 306
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(1 198 852)	(1 101 306)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	36 701	41 404
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(46 310)	(36 701)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	226 695	259 074
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(250 317)	(226 695)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 9	14 411	564
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 9	(6 465)	(14 411)
- Comptes d'attente en début de période	-	Note 13	-	-
- Comptes d'attente en fin de période	+	Note 13	668 455	-
- Etat, autre impôts et taxes à régulariser en début de la période	-	Note 13	-	(65 290)
- Etat, autre impôts et taxes à régulariser en fin de la période	+	Note 13	-	-
- Placements en titres en début de période	+	Note 6	1 392 428	-
- Placements en titres en fin de période	-	Note 6	-	(1 392 428)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(217 112)	(272 115)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	250 983	217 112
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 104 038)	(2 363 256)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	969 070	1 104 038
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(8 793)	(7 280)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	8 105	8 793
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	293 948	137 022
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	286 686	185 062
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(3 623)	(1 298)
			<u>1 904 182</u>	<u>(3 352 898)</u>

Autres flux de trésorerie**NOTE 37 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 98,53%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de billets de trésorerie ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2013 s'élèvent à 272 578 DT en HT et la charge supportée par la CIL s'élève à 60 067 DT en HT.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2013 est de 40 625 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

Au cours de l'exercice 2013, la CIL a mis en force un contrat de leasing au profit la société touristique OCEANA, dans laquelle elle détient 2,46% du capital, pour une durée de 4 ans et à un taux d'intérêt de 10%, portant sur le financement de divers équipements hôteliers d'une valeur totale de 86 527 DT.

Au 31/12/2013, l'encours global des crédits de la société OCEANA est de 1 983 586 DT.

Au cours de l'année 2013, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 34 902 DT Hors Taxes représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain. Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2013 à 286 243 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2013, des intérêts pour un montant de D : 13 499.

- **CIL SICAR**

La CIL a réalisé, en 2013, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 500 000, émis le 12 Février 2013 et échu le 13 Mai 2013, au taux facial de 6,10%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 22 531.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2 000 000, émis le 30 Juillet 2013 et échu le 28 Octobre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 31 980.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 500 000, émis le 13 Mai 2013 et échu le 21 Août 2013, au taux facial de 6,3%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 25 799.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 11 Septembre 2013 et échu le 10 Décembre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 15 990.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 11 Septembre 2013 et échu le 11 Octobre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 5 387.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 11 Octobre 2013 et échu le 20 Novembre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 7 170.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2 000 000, émis le 28 Octobre 2013 et échu le 27 Novembre 2013, au taux facial de 6,55%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 10 857.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 20 Novembre 2013 et à échoir le 19 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 7 502.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2 000 000, émis le 27 Novembre 2013 et à échoir le 26 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 12 442.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 10 Décembre 2013 et à échoir le 10 Mars 2014, au taux facial de 6,6%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à D : 3 788.

- **Rémunération des dirigeants**

- Le Président Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2013 de :

- ✓ Une rémunération brute de D : 266 049 ;
- ✓ La prise en charge des charges sociales pour D : 19 549.
- ✓ Une voiture de service est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après son départ à la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

Les charges supportées par la CIL en 2013, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 201 327 DT dont 18 357 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à D : 22 370, dont D : 2 040 de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

NOTE 38 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 18 mars 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

**Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

RAPPORT GENERAL

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 363.511.299 DT et un bénéfice net de 8.566.851 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing «CIL», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

2- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

5- A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes d'actions émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur, les comptes d'obligations étant en cours de régularisation conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

3- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT
Walid BEN SALAH

F.A.C
Mohamed Néji HERGLI

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

▪ La CIL a réalisé, en 2013, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 12 Février 2013 et échu le 13 Mai 2013, au taux facial de 6,10%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 22.531 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 30 Juillet 2013 et échu le 28 Octobre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 31.980 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 13 Mai 2013 et échu le 21 Août 2013, au taux facial de 6,3%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 25.799 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 11 Septembre 2013 et échu le 10 Décembre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 15.990 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 11 Septembre 2013 et échu le 11 Octobre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 5.387 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 11 Octobre 2013 et échu le 20 Novembre 2013, au taux facial de 6,5%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 7.170 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 28 Octobre 2013 et échu le 27 Novembre 2013, au taux facial de 6,55%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 10.857 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 20 Novembre 2013 et à échoir le 19 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 7.502 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 27 Novembre 2013 et à échoir le 26 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 12.442 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 10 Décembre 2013 et à échoir le 10 Mars 2014, au taux facial de 6,6%. Le montant des intérêts supportés en 2013 s'élève à 3.788 DT.

▪ La CIL a réalisé, en 2013, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,53% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 19.926 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

▪ La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,53% du capital) a procédé à la mise en place de billets de trésorerie au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de billets de trésorerie facturés par la CGI s'élèvent en 2013 à 15.150 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

▪ La CIL a émis, en 2013, deux emprunts obligataires CIL 2012/2 (clôturé en 2013) et CIL 2013, et ce par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,53% du capital).

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2013, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	C.G.I
Rémunérations sur émission d'emprunts obligataires (*)	
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2012-2	100.000 DT
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2013	127.500 DT

(*) Inscrites en charges reportées et dont 14.991 DT rapportés au résultat de l'exercice 2013.

▪ La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 98,53% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2013, une charge d'égale montant.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2013 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2013 à 286.243 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté, parmi ses produits de 2013, des intérêts pour un montant de 13.499 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

▪ Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 24 Mai 2011, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général.

Le montant de cette rémunération est de D : 285 598 DT dont D : 19 549 de charges sociales.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

▪ Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après son départ à la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

A ce titre, les charges supportées par la CIL en 2013, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 201 327 DT dont 18 357 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à D : 22 370, dont D : 2 040 de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT
Walid BEN SALAH

F.A.C
Mohamed Néji HERGLI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Walid BEN SALAH et Mr Mohamed Néji HEGLI.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2013</u>	31 Décembre <u>2012</u>
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques		8 898 123	9 186 300
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	327 545 139	322 175 576
Portefeuille-titres commercial	6	2 255 419	4 555 959
Portefeuille d'investissement	7	11 905 077	10 301 916
Valeurs Immobilisées	8	3 218 415	3 374 402
Autres actifs		5 397 906	4 190 109
TOTAL DES ACTIFS		<u>359 220 079</u>	<u>353 784 262</u>
	Notes	31 Décembre <u>2013</u>	31 Décembre <u>2012</u>
PASSIFS			
Dettes envers la clientèle	9	3 068 741	2 660 948
Emprunts et ressources spéciales	10	290 477 492	280 079 633
Fournisseurs et comptes rattachés		6 195 548	15 878 524
Autres passifs		5 163 286	4 447 345
TOTAL DES PASSIFS		<u>304 905 067</u>	<u>303 066 450</u>
INTERETS MINORITAIRES	11	<u>16 394</u>	<u>13 675</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		23 040 485	17 715 770
Actions propres		(2 366 762)	(979 927)
Résultat consolidés		8 624 895	8 968 293
Total des capitaux propres avant affectation	12	<u>54 298 618</u>	<u>50 704 136</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>359 220 079</u>	<u>353 784 262</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 Décembre 2013

(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
ENGAGEMENTS DONNES	51 016 777	57 729 681
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	13 385 360	24 117 280
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	37 631 417	32 712 401
Engagements sur titres	-	900 000
ENGAGEMENTS RECUS	454 770 448	450 199 665
Cautions Reçues	153 756 278	152 179 272
Garanties Reçues	-	765 932
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	47 314 793	46 596 964
Valeurs des biens, objet de leasing	253 699 377	250 657 497
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	11 000 000	9 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000	9 000 000

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	13	33 388 179	32 023 669
Intérêts et charges assimilées	14	(16 436 197)	(14 184 761)
Produits des placements		720 373	348 284
Autres produits d'exploitation		655 699	724 413
Produit net		<u>18 328 054</u>	<u>18 911 605</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel		3 922 666	3 856 636
Dotations aux amortissements		483 406	494 851
Autres charges d'exploitation		1 794 428	1 761 535
Total des charges d'exploitation		<u>6 200 501</u>	<u>6 113 022</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS			
		<u>12 127 553</u>	<u>12 798 583</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	15	1 713 277	1 609 391
Dotations aux autres provisions		(1 286)	147 774
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		<u>10 415 562</u>	<u>11 041 417</u>
Autres gains ordinaires		476 115	230 059
Autres pertes ordinaires		(102 650)	(1 860)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES			
		<u>10 789 027</u>	<u>11 269 616</u>
Impôts exigibles		(2 163 277)	(2 305 816)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
		<u>8 625 750</u>	<u>8 963 799</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	11	(855)	4 494
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
		<u>8 624 895</u>	<u>8 968 293</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	229 555 773	216 037 016
Investissements dans les contrats de Leasing	(204 786 612)	(183 450 522)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(5 837 219)	(5 166 472)
Intérêts payés	(15 880 460)	(13 995 280)
Impôts et taxes payés	(9 504 383)	(7 850 950)
Autres flux liés à l'exploitation	2 194 037	(2 596 070)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(4 258 864)	2 977 721
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(328 582)	(231 248)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	83 268	32 672
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(3 021 780)	(2 767 510)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 556 373	1 382 659
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(1 710 722)	(1 583 427)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements suite au rachat d'actions propres	(1 386 835)	(562 980)
Dividendes et autres distributions	(3 758 268)	(3 782 732)
Encaissements provenant des emprunts	167 182 500	199 037 175
Remboursements d'emprunts	(157 355 988)	(192 248 783)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	4 681 409	2 442 680
Flux de trésorerie liés aux placements monétaires		
	<hr/>	<hr/>
	1 000 000	(1 000 000)
Variation de trésorerie		
	<hr/>	<hr/>
	(288 177)	2 836 974
Trésorerie au début de l'exercice		
	9 186 300	6 349 326
Trésorerie à la clôture de l'exercice		
	8 898 123	9 186 300

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** » a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 10.000.000, divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 246.328 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 98,53%.

✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 999.940 titres sur les 1.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces mêmes paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

→ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

→ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.6 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Créances sur contrats mis en force	348 663 095	341 990 314
Encours financiers	325 654 720	319 575 520
Impayés	24 372 052	23 750 098
Intérêts échus différés	(1 363 677)	(1 335 304)
Créances sur contrats en instance de mise en force	457 999	942 205
Total brut des créances leasing	349 121 094	342 932 520
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 908 350)	(5 716 280)
Provisions pour dépréciation des impayés	(11 262 534)	(10 719 024)
Provisions collectives	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 205 071)	(2 121 639)
Total net des créances leasing	327 545 139	322 175 576

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2012	320 517 725
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	172 301 564
- Relocations	2 969 654
- Transferts	4 834 526
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(37 341)
- Cessions anticipées	(9 336 448)
- Radiation des créances	(449 110)
- Relocations	(2 459 975)
- Transferts	(4 427 443)
- Remboursement du capital	(157 800 433)
Solde au 31 décembre 2013	326 112 719

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	150 935 998	146 785 442
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	210 971 531	213 127 807
- A recevoir dans plus de 5 ans	5 415 012	2 494 481
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>367 322 541</u>	<u>362 407 730</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	24 177 315	23 381 635
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	21 889 691	23 003 470
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	1 247 787	211 859
Total des produits financiers non acquis	<u>47 314 793</u>	<u>46 596 964</u>
- Valeurs résiduelles	494 238	250 704
- Contrats suspendus contentieux	5 152 734	3 514 051
- Contrats en instance de mise en force	457 999	942 205
<u>Encours des contrats</u>	<u>326 112 719</u>	<u>320 517 725</u>

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Bâtiment et travaux publics	42 162 788	44 165 301
Industrie	48 709 330	35 627 159
Tourisme	49 269 849	45 585 732
Commerces et services	136 292 068	140 677 378
Agriculture	49 678 684	54 462 155
<u>Total</u>	<u>326 112 719</u>	<u>320 517 725</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Equipements	44 090 633	43 878 834
Matériel roulant	238 697 142	235 736 244
Matériel spécifique	45 270	37 511
<u>Sous Total</u>	<u>282 833 045</u>	<u>279 652 589</u>
Immobilier	43 279 674	40 865 136

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
<u>Clients ordinaires (1)</u>	15 462 962	16 403 063
Inférieur à 1 mois	6 101 325	6 428 362
Entre 1 et 3 mois	5 076 409	5 296 728
Entre 3 et 6 mois	920 613	1 752 087
Entre 6 mois et 1 année	1 067 491	1 208 519
Supérieur à 1 année	2 297 124	1 717 367
<u>Clients litigieux (2)</u>	8 909 090	7 347 035

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

ANALYSE PAR CLASSE						TOTAL
A	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	257 742 981	55 355 210	4 194 203	1 347 928	7 014 398	325 654 720
Impayés	2 020 313	7 702 780	1 248 691	1 027 940	12 372 330	24 372 052
Contrats en instance de mise en force	457 999	-	-	-	-	457 999
CREANCES LEASING	260 221 293	63 057 990	5 442 893	2 375 868	19 386 728	350 484 772
Avances reçues (*)	(2 644 408)	(12 996)	-	-	(219 012)	(2 876 416)
Dépôts de garantie (*)	(185 000)	-	-	-	(2 250)	(187 250)
ENCOURS GLOBAL	257 391 884	63 044 994	5 442 893	2 375 868	19 165 465	347 421 105
ENGAGEMENTS HORS BILAN	12 477 979	907 381	-	-	-	13 385 360
TOTAL ENGAGEMENTS	269 869 864	63 952 375	5 442 893	2 375 868	19 165 465	360 806 466
Produits réservés	-	-	(178 463)	(195 446)	(1 831 162)	(2 205 071)
Provisions sur encours financiers	-	-	(185 261)	(216 147)	(5 506 943)	(5 908 350)
Provisions sur impayés	-	-	(496 377)	(589 088)	(10 177 070)	(11 262 534)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(860 100)	(1 000 681)	(17 515 174)	(19 375 955)
ENGAGEMENTS NETS	269 869 864	63 952 375	4 582 793	1 375 187	1 650 291	341 430 510

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,51%	0,66%	5,31%
	7,48%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2012	7,32%
--	--------------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	15,80%	42,12%	91,39%
	71,80%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2012	69,36%
--	---------------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Certificats de dépôt	500 000	1 500 000
Actions SICAV	1 490 365	2 832 429
Titres cotés	323 689	268 396
<u>Montant brut</u>	<u>2 314 054</u>	<u>4 600 825</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation	(58 635)	(44 866)
<u>Montant net</u>	<u>2 255 419</u>	<u>4 555 959</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Titres immobilisés	11 930 116	11 199 916
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>11 932 116</u>	<u>11 201 916</u>
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	-	(900 000)
<u>Montant net</u>	<u>11 932 116</u>	<u>10 301 916</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(27 039)	-
<u>Montant net</u>	<u>11 905 077</u>	<u>10 301 916</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2012	11 199 916	10 299 916	900 000
<u>Additions de l'exercice</u>			
- Société LA GRIFFE	500 000	500 000	-
- Société GRAFI PRINT	50 000	50 000	-
- Société MEDI CARS	-	900 000	(900 000)
- Société BVMT	207 900	207 900	-
- Société STICODEVAM	13 880	13 880	-
- Société SNA NOUR	1 150 000	1 150 000	-
- Société SYPHAX AIRLINES	200 000	200 000	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	181 240	181 240	-
- Société COMETE	300 000	300 000	-
- Société TERRE ET PIERRE	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	600 000	600 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société SODAS	39 000	39 000	-
- Société NAWEL INDUSTIRES	20 000	20 000	-
- Société STAUR	25 000	25 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
- Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	25 000	-

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
* BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS	431 868	223 968
* STICODEVAM	104 368	90 488
* IFBT	100	100
* CONSEIL PLUS GESTION	40 000	40 000
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	333 440	514 680
* Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	-	25 000
* FORACHEM	38 840	77 680
* Société Immobilière de CARTHAGE	1 200 000	1 800 000
* Société SODAS	-	39 000
* Société STAUR	-	25 000
* Société touristique OCEANA	137 500	275 000
* Société TERRE ET PIERRE	25 000	50 000
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100 000	100 000
* Société NAWEL INDUSTRIE	40 000	60 000
* Société DAR EL JELD	1 500 000	1 500 000
* Société SPI LE CAPITOLE	180 000	180 000
* Société COMETE IMMOBILIERE	-	300 000
* Société PROMOTEL	600 000	600 000
* Société PROMOTEL (CIL SICAR)	400 000	400 000
* Société MISA SARL (CIL SICAR)	20 000	20 000
* Société CHIC SHOES SARL (CIL SICAR)	20 000	20 000
* Société VOG TUNISIA	600 000	600 000
* Société MAHARI HAMMAMET	1 000 000	1 000 000
* Société Laser Industrie	125 000	125 000
* Société TECNO INVEST	125 000	125 000
* Société MEDI CARS	1 800 000	1 800 000
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	30 000	30 000
* Société SWEET HOME	64 000	64 000
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR (CIL SICAR)	1 965 000	815 000
* Société FORACHEM (CIL SICAR)	300 000	300 000
* Société LA GRIFFE	500 000	-
* Société GRAFI PRINT	50 000	-
* Société SYPHAX AIRLINES (CIL SICAR)	200 000	-

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,33%	287 339	-	-	287 339	246 378	16 038	-	262 416	24 923
Ecart d'acquisition	5%	528 190	-	-	528 190	263 228	26 409	-	289 637	238 553
Immeubles	5,0%	4 527 614	-	-	4 527 614	2 047 660	195 798	-	2 243 458	2 284 157
Matériel de transport	20,0%	832 204	241 615	177 117	896 702	564 314	155 200	177 117	542 397	354 305
Equipements de bureau	10,0%	401 394	12 024	1 117	412 301	281 539	23 378	1 117	303 800	108 501
Matériel informatique	33,33%	328 738	25 964	11 527	343 175	270 278	39 365	10 364	299 279	43 896
Installations générales	10,0%	376 627	48 979	-	425 606	234 308	27 218	-	261 526	164 080
TOTAUX		7 282 106	328 582	189 761	7 420 927	3 907 704	483 406	188 598	4 202 512	3 218 415

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	187 250	220 250
- Avances et acomptes reçus des clients	2 876 416	2 435 623
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 068 741</u>	<u>2 660 948</u>

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et ressources spéciales se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques locales	92 364 286	77 392 857
- Banques étrangères	23 242 276	21 421 692
- Emprunts obligataires	124 394 500	134 910 000
- Billets de trésorerie	6 200 000	14 650 000
- Certificats de leasing	38 000 000	26 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>284 201 061</u>	<u>274 374 549</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 443 449	880 219
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	147 828	134 422
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 331 740	4 326 441
- Intérêts courus sur certificats de leasing	536 910	463 509
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(96 489)	(51 676)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(53 275)	(47 831)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(33 732)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 276 431</u>	<u>5 705 084</u>
<u>Total</u>	<u>290 477 492</u>	<u>280 079 633</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 400 000	-	1 400 000	-	-	-
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	1 800 000	-	900 000	900 000	-	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	7 142 857	-	1 428 571	5 714 286	4 285 714	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 050 000	-	300 000	750 000	450 000	300 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/3)	5 000 000	Sur 2 tranches en 2012 et 2013	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	7 000 000	-	1 400 000	5 600 000	4 200 000	1 400 000
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	3 000 000	-	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	7 000 000	-	1 400 000	5 600 000	4 200 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 000 000	-	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK (2/2013)	3 000 000	En totalité le 30/08/13	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
AMEN BANK (3/2013)	1 000 000	En totalité le 30/06/13	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
AMEN BANK (5/2013)	3 000 000	En totalité le 02/10/13	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
BIAT (1/2013)	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	-	4 000 000	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (3/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
AMEN BANK (6/2013)	3 000 000	En totalité le 31/11/13	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
AMEN BANK (7/2013)	3 000 000	En totalité le 02/02/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
AMEN BANK (8/2013)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (9/2013)	3 000 000	En totalité le 02/03/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
B.E.I	50 000 000	Semestriellement (2004-2013)	1 763 392	-	1 763 392	-	-	-
B.E.I 2012	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	9 658 300	-	1 416 025	8 242 275	6 801 520	1 440 756
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
BAD	5 000 000	Trimestriellement (2016-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
<u>Sous-total</u>			21 421 692	5 000 000	3 179 416	23 242 276	21 801 520	1 440 756
Total des crédits bancaires			98 814 549	59 000 000	42 207 988	115 606 561	78 237 234	37 369 327
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	23 280 000	-	5 820 000	17 460 000	11 460 000	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	19 390 000	-	3 878 000	15 512 000	11 512 000	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	9 240 000	10 760 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	13 000 000	-	13 000 000	13 000 000	-
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	-	8 422 500	-	8 422 500	6 722 500	1 700 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING								
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
Billets de trésorerie à court terme			14 650 000	58 000 000	66 450 000	6 200 000	-	6 200 000
<u>Sous-total</u>			14 650 000	58 000 000	66 450 000	6 200 000	-	6 200 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA 1/2011	3 000 000	En bloc le 16/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat EL BARAKA 2/2011	3 000 000	En bloc le 27/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat EL BARAKA 3/2011	5 000 000	En bloc le 12/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
Certificat EL BARAKA 4/2011	5 000 000	En bloc le 23/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
Certificat EL BARAKA 5/2011	3 000 000	En bloc le 21/12/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat EL BARAKA 1/2012	1 000 000	En bloc le 10/02/2015	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Certificat ZITOUNA BANK 1/2013	3 000 000	En bloc le 11/02/2013	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 2/2013	3 000 000	En bloc le 25/02/2013	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 3/2013	1 000 000	En bloc le 27/01/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 4/2013	2 000 000	En bloc le 10/02/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 5/2013	3 000 000	En bloc le 31/05/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 6/2013	3 000 000	En bloc le 11/02/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 7/2013	2 000 000	En bloc le 24/02/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 8/2013	1 000 000	En bloc le 24/02/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 9/2013	1 000 000	En bloc le 24/02/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 10/2013	2 000 000	En bloc le 17/03/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 11/2013	1 000 000	En bloc le 24/03/2014	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 12/2013	2 000 000	En bloc le 30/03/2014	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
<u>Sous-total</u>			26 000 000	18 000 000	6 000 000	38 000 000	1 000 000	37 000 000
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>			40 650 000	76 000 000	72 450 000	44 200 000	1 000 000	43 200 000

NOTE 11 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	18 360	18 360
- Dans les résultats reportés	(3 427)	(801)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 850	(4 506)
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	600	600
- Dans les résultats reportés	6	10
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 5	12
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>16 394</u>	<u>13 675</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>855</u>	<u>(4 494)</u>

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 447 865
- Réserve extraordinaire		1 750 000	1 750 000
- Réserves pour réinvestissements		16 994 000	12 070 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 437 586	1 318 727
- Dividendes reçus des filiales		164 990	-
- Actions propres	(D)	(2 366 762)	(979 927)
- Résultats reportés		193 909	129 178
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>45 673 723</u>	<u>41 735 843</u>
- Résultat net des sociétés intégrés		8 625 750	8 963 799
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(855)	4 494
<u>- Résultat consolidé de l'exercice</u>		<u>8 624 895</u>	<u>8 968 293</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(E)	<u>54 298 618</u>	<u>50 704 136</u>
Nombre d'actions (2)		5 000 000	5 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,725	1,794

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2013, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée entotalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 24 mai 2011, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2013. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2012	53 971	979 927
Achats de l'exercice	98 635	1 386 835
Solde au 31 décembre 2013	152 606	2 366 762

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2013, 3,05% du capital social.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2011	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	1 190 008	500 000	-	710 116	(410 226)	8 110 723	46 090 621
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2012		447 865		4 330 000	200 000			3 132 858		(8 110 723)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(3 750 000)			(3 750 000)
Transferts décidés par l'AGO du 17 Mai 2012			500 000			(500 000)					-
Rachat d'actions propres									(562 980)		(562 980)
Encaissement dividendes sur actions propres								29 483			29 483
Divers					(71 281)			6 720	(6 720)		(71 281)
Résultat consolidé de l'exercice 2012										8 968 293	8 968 293
Solde au 31 Décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 318 727	-	-	129 178	(979 927)	8 968 293	50 704 136
Affectations approuvées par l'A.G.O du 21 mai 2013		52 135		4 924 000	200 000			3 792 158		(8 968 293)	-
Ajustements résultats des filiales								126 080			126 080
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres									(1 386 835)		(1 386 835)
Dividendes reçus des filiales intégrés							164 990	(164 990)			-
Effet de variation du pourcentage d'intérêts								6			6
Encaissement dividendes sur actions propres								61 477			61 477
Prélèvements sur fonds social					(81 141)						(81 141)
Résultat consolidé de l'exercice 2013										8 624 895	8 624 895
Solde au 31 Décembre 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 437 586	-	164 990	193 909	(2 366 762)	8 624 895	54 298 618

NOTE 13 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

NOTE 13 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Intérêts de leasing	30 627 671	29 664 171
- Intérêts de retard	2 137 434	1 993 125
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	282 235	346 402
- Autres	537 274	261 446
Total	<u>33 584 613</u>	<u>32 265 144</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	363 535	507 042
Intérêts de retard antérieurs	195 656	159 873
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(442 356)	(600 419)
Intérêts de retard	(313 269)	(307 971)
Variation des produits réservés	<u>(196 434)</u>	<u>(241 475)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>33 388 179</u>	<u>32 023 669</u>
- Encours financiers		
. Au début de la période	317 003 675	309 311 686
. A la fin de la période	320 959 985	317 003 675
. Moyenne	(D) 318 981 830	313 157 680
- Intérêts de la période	(C) 30 627 671	29 664 171
- Taux moyen	(C) / (D) 9,60%	9,47%

NOTE 14 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	7 209 563	7 608 158
- Intérêts des crédits des banques locales	5 431 138	3 658 962
- Intérêts des crédits des banques étrangères	803 386	300 759
- Intérêts des autres opérations de financement	3 029 191	2 689 634
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	52 866	50 349
Total des charges financières des emprunts	(A) <u>16 526 145</u>	<u>14 307 862</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(117 635)	(144 373)
- Autres charges financières	27 687	21 272
Total des autres charges financières	<u>(89 948)</u>	<u>(123 101)</u>
Total général	<u>16 436 197</u>	<u>14 184 761</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	274 374 549	267 586 157
. A la fin de l'exercice	284 201 061	274 374 549
. Moyenne	(B) 279 287 805	270 980 353
- Taux moyen (A) / (B)	5,92%	5,28%

NOTE 15 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	2013	2012
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 256 416	6 671 817
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 498 138)	(4 939 051)
- Créances radiées	1 135 700	252 621
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 022 695)	(232 833)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(94 649)	(8 123)
- Intérêts de retard antérieurs	(18 356)	(4 540)
- Encaissement sur créances radiées	(45 000)	(130 500)
<u>Total</u>	<u>1 713 277</u>	<u>1 609 391</u>

NOTE 16 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 18 mars 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

**Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 359.220.079 et un résultat consolidé bénéficiaire de D : 8.624.895, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 27 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT
Walid BEN SALAH

F.A.C
Mohamed Néji HERGLI